EDITION DU MIDI

64e Année. T. 127. N° 25-26 Dimanche 22-29 Juin 1947

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

Fondateurs : L. DEGRULLY et V. VERMOREL

Anciens Directeurs : L. DEGRULLY et L. RAVAZ

Directeur général : **Paul DEGRULLY**

Ingénieur agricole, Docteur ès sciences politiques, économiques et juridiques

Comité de Direction technique :

P. DEGRULLY
Prof[r] hon. d'économie et de législ. rurales
Chargé de cours au Centre d'études vitic.
de la Faculté de Droit
de Montpellier

G. BUCHET
Inspecteur général de l'Agriculture
Directeur
de l'Ecole nationale d'Agriculture
de Montpellier

Rédacteurs : à l'agriculture, L. ALABOUVETTE ; à la viticulture, J. BRANAS
Professeurs à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier

Emm. DEGRULLY, Ingénieur agricole, Secrétaire de la Rédaction

Avec le concours de Professeurs de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier
de Directeurs des Services agricoles
de Professeurs d'Agriculture, de Directeurs de Stations viticoles et œnologiques
et d'un grand nombre d'Agriculteurs et de Viticulteurs

Le Progrès Agricole paraît tous les Dimanches
et forme par an 2 forts volumes
illustrés de nombreuses gravures en noir et de planches en couleurs

PRIX DE L'ABONNEMENT :
France : Un an, 400 francs — Pays étrangers, 500 francs
Le Numéro : 12 francs. — Changement d'adresse : 10 francs

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction, les demandes de renseignements,
les échantillons, les Abonnements et les Annonces
AU DIRECTEUR DU PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE
1bis RUE DE VERDUN. — MONTPELLIER
Chèques Postaux 786 Montpellier Téléphone : 59-76 (2 lignes)

Reproduction interdite

D. R. T.

Ses Spécialités Agricoles

aux

Alcools terpéniques sulfonés

HELIOSOL **HELIOFIX**

MOUILLANTS
Adhésifs
Insecticides
Insectifuges

QUASSIATERPEN

INSECTICIDE à base d'extrait de
QUASSIA AMARA

NICOTERPEN

INSECTICIDE à base de
NICOTINE ALCALOÏDE

DÉRIVÉS RÉSINIQUES ET TERPÉNIQUES

40, Rue des Carmes, **DAX** (Landes)

ARBORICULTEURS...

qui désirez accroître la qualité de vos fruits
en prolongeant leur vie sur l'arbre

utilisez

APERDEX

Concessionnaire exclusif: **Cie de SAINT-GOBAIN**

EN VENTE CHEZ LES NÉGOCIANTS ET COOPÉRATIVES

Distributeur : AGENCE DE SÈTE, 52, rue Caraussane

L.S. CONDIN MINES SANDERS

Plus sains Plus vigoureux

PROVENDÉINE SANDERS

Vous élèverez des porcs sains et vigoureux en mélangeant à leur ration la PROVENDÉINE SANDERS. Avec elle, vous éviterez les maladies des os et la pneumo-entérite. Vous assurerez à vos porcs une bonne digestion. Sans accidents, sans ennuis, vous réduirez leur période d'élevage.

SPÉCIALE POUR PORCS

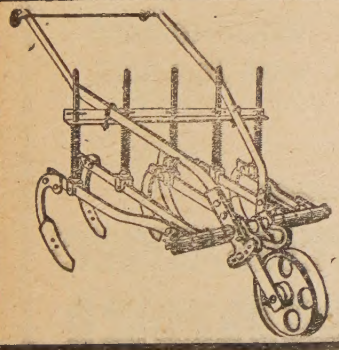

Cultivateur "MINERVA" Brevet 817-243

à dents Indépendantes

Chaque dent travaille indépendamment du bâti
Plus de dents cassées — Stabilité totale
Moindre fatigue pour le conducteur
C'est l'appareil du viticulteur moderne

Deux largeurs : 0,75 et 0,55 cm.

Pierre MONESTIER et fils, Constr, CASTELNAUDARY (Aude)

Tél. : 2-88

MOUCHES, MOUSTIQUES, INSECTES FOUDROYÉS AVEC **FOUDROISEUL**

NOTICE SUR DEMANDE

30, BOUL. SÉBASTOPOL - PARIS (4e)

CONTRE L'OIDIUM
PAS DE GASPILLAGE
PAS DE BRÛLURE

SOUFRE de NARBONNE

DOSAGE GARANTI : 30 pour cent de SOUFRE à l'état libre
Finesse 99 pour cent au tamis n° 200

SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES
ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
18, Avenue du Maréchal Foch — NARBONNE (Aude)

PUBL. DAUPHIN

Quand vous écrivez

A nos Annonceurs

Recommandez-vous du

PROGRÈS AGRICOLE
ET VITICOLE
Montpellier —◇— Villefranche-sur-Saône

Blanchissez
Désinfectez
vous-même
vos locaux

avec
LES PULVÉRISATEURS
VERMOREL
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (Rhône)
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.000.000 de FRS.
Catalogue gratuit sur demande

Tous les Produits

pour la protection des cultures et la conservation des récoltes

FONGICIDES ET INSECTICIDES

Pour soigner la vigne - les arbres fruitiers
les cultures maraîchères, etc...

SOUFRE D'APT - INSECTOSOUFRE
STEACUPRITE - ROTENONE
QUASSIA - NICOTINE

Mines de Soufre d'Apt

en exploitation depuis 1853

plus de **25.000** viticulteurs utilisaient avant-guerre le **SOUFRE D'APT** dans la métropole - en Algérie - au Maroc - en Tunisie - en Suisse - en Australie et République Argentine.

S'adresser à ses Agents ou au Siège social :

15, rue du Pont, à ARLES (Bouches-du-Rhône)

contre le MILDIOU

Une bonne floraison donne une bonne vendange. Encadrez la fleur par 2 traitements au

CUIVRE SANDOZ

oxyde cuivreux á 50 % de cuivre métal

Bouillie d'*oxyde cuivreux* stable, mouillante, adhérente, économique 400 gr. par 100 litres. Préparation instantanée, *sans chaux.* Livraison immédiate des commandes.

Notice d'emploi détaillée et prix sur demande.

PRODUITS SANDOZ S. A.
15, Rue Galvani - Paris-17e

LE "CUIVRE SANDOZ"
est en vente aux Entrepôts agricoles
LAPORTE
Route de Thuir -- PERPIGNAN (P.-O.)

Aux U.S.A. plus de culture sans

TRANSPLANTONE
Repiquage - Transplantation

ROOTONE
Greffes - Boutures
Semences

TUBERTONE
Pommes de terre

FRUITONE
Arbres fruitiers

WEEDONE
Désherbant sélectif

HORMONES VÉGÉTALES

Produits fabriqués sous licence de l'AMERICAN CHEMICAL PAINT C° par la :

Compagnie Française de Produits Industriels
85, Rue Raymond Teisseire - MARSEILLE

Ecrivez, nous vous renseignerons.

REPRÉSENTANT RÉGIONAL :
S.A. DE PRODUITS CHIMIQUES ET ENGRAIS DE BRAM
36, r. Coste-Reboulh à CARCASSONNE
TÉL. 2-06

ATELIERS DES
Cultivateurs "JEAN"
16, Route de Toulouse. -- CARCASSONNE
CULTIVATEURS VIGNERONS TOUS MODÈLES -- CULTIVATEURS CÉRÉALES
SEMOIRS A LA VOLÉE -- PULVÉRISATEURS A DISQUES

BAISSE sur les ENGRAIS... ?

en l'attendant

BAISSE IMPORTANTE

sur les

TERREAUX de GADOUES

triés, criblés et tamisés

B. DOBROUCHKESS, 16, Rue Frédéric-Chevillon, MARSEILLE

PRESSOIRS MABILLE

S.A.R.L. Cap. 3.300.000 frc.

Diminuez votre personnel

Doublez le débit de votre Installation en adoptant l'

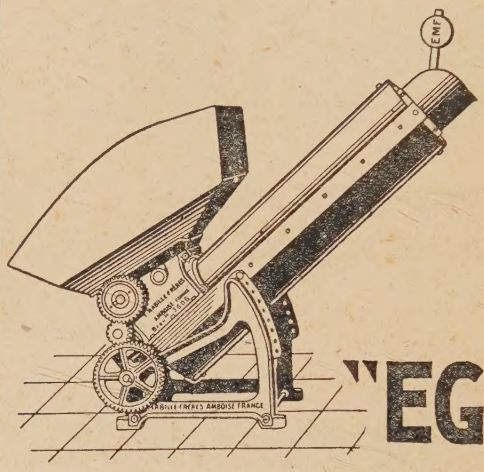

"EGOUTFOR"

Brev. S.G.D.G

MABILLE

FOULOIR-ÉGOUTTOIR-ÉLÉVATEUR À COMPRESSION
À INCLINAISON VARIABLE

SPÉCIAL

pour vendange fraiche et pour marc cuvé

PRESSOIRS MABILLE – AMBOISE – FRANCE

NOTICE FRANCO

R.C. TOURS. N°195

PRESSOIRS MABILLE PRESSOIRS MABILLE

N° 827

PÉPINIÈRES BOUILLARD

BOIS ET PLANTS DE VIGNES EN GROS

CARPENTRAS (VAUCLUSE)

PROTECTION PAB TOTALE

DE TOUTES LES CULTURES
PAR LA GAMME
HOMOGÈNE ET COMPLÈTE
DES

PRODUITS AGRICOLES BÉVENGUT

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DES
INGÉNIEURS DE LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE
DU COMPTOIR FRANÇAIS DE L'AZOTE
ET DE NOS AGENTS GÉNÉRAUX

LES ÉTABLISSEMENTS
PIERRE BEVENGUT
74, BOUL. VICTOR-HUGO - CLICHY (SEINE)
USINES A CLICHY (SEINE) ET A PIERRE BÉNITE (RHONE)

le plus puissant produit de nettoyage
TONILINE
le gardien de la futaille.

Laboratoires LUGDUNUM, 5, cours d'Herbouville - LYON

Ne perdez plus de Volailles
Ne perdez plus de Lapins
TRAITEMENTS PRÉVENTIFS
ET CURATIFS EFFICACES, ÉPROUVÉS
DES MALADIES DE LA BASSE-COUR
VACCINS — SÉRUMS

LABORATOIRE DE RECHERCHES SPÉCIALISÉ
Séro-agglutination -- Recherches microscopiques
AUTOPSIES (Renseignements et notice n° 9 envoyés gratuitement)

Laboratoires Avicoles du Dr G. LISSOT,
VÉTÉRINAIRE, PACY-SUR-EURE (EURE) - TÉL. 24

Contre le Mildiou de la Grappe

MICROLINE

POUDRE CUPRIQUE

2,5 o|o de Cuivre Métal correspondant

à 10 o|o de Sulfate de Cuivre

LA LITTORALE - BÉZIERS

64me Année — No 25-26 22-29 Juin 1947

LE PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

P. Degrully. — Chronique. — Dans le Royaume d'Impéritie. Les leçons du passé (II). 473
Max Grillot. — La Propriété et l'Etat. 475
E. D. — Salaires et prix du vin ; Les salaires et le prix du blé. . . . 478
Dr Devèze. — Encore les plantations nouvelles. 478
Tableaux de l'écoulement des vins *(mois d'avril 1947)*. 482
P. Favard. — A propos de dégâts occasionnels de la sauterelle verte. . 483
J. Faure. — Les difficultés de l'exportation des fruits français. . . . 484
Questions diverses. — Centre technique du machinisme agricole. 493
Informations. — Ecole d'agriculture de Neuvic (Corrèze). 494
Bibliographie. — La viticulture méthodique et pratique. — Les maladies de la vigne, par J. Vidal. 495
Bulletin commercial. — S. N. C. F.
Tables des matières et des auteurs.

CHRONIQUE

Dans le Royaume d'Impéritie
Les leçons du Passé

« Je désire faire de la France le premier pays agricole du monde.

« Des finances fondées sur une bonne agriculture ne se détruisent jamais. » N.

« La bureaucratie est le despotisme de l'inertie. »
E. de Girardin.

II

Pendant l'été 1917, en effet, les préoccupations se font plus vives.

On remet en chantier un projet du 9 février 1917 portant la prime de 3 francs à 5 francs et réservant la prime à l'hectare aux emblavures de printemps.

Mais de nombreuses objections s'élèvent contre le système des primes car le prix du blé n'a pas augmenté ; le paysan continue à vendre 33 francs, et le blé se révélant ainsi moins cher que les autres céréales, il a intérêt à le donner aux animaux de préférence à celles-ci.

Aussi, les parlementaires cessent de pousser à la baisse. Une grande bataille est engagée entre les partisans de la politique de hausse, les agrariens, et ceux du maintien de la politique des primes, les socialistes.

Si on n'augmente pas le prix du blé, déclarent les agrariens, on n'en aura pas, et en élevant ce prix l'Etat fait encore une économie, car, pour combler le déficit, il faudra recourir à l'étranger et payer bien plus cher cette céréale.

A cela, les socialistes rétorquent que l'élévation des cours est absolument immorale et favorise les accapareurs, notamment ceux qui ont gardé du blé dans leur grenier sans vouloir le livrer au ravitaillement ; ainsi, disent-ils, c'est la grande propriété qui bénéficiera d'avantages anormaux car c'est elle surtout qui a des réserves.

Ces allégations paraissent exagérées, car, à partir du moment où apparaît la restriction légale de la consommation du pain, ce sont surtout les petits producteurs qui s'efforcent d'améliorer le régime de la carte par la constitution de réserves.

En définitive, la conception du relèvement du prix finit par l'emporter et aboutir.

Revenons en arrière et reportons-nous à la loi du 7 avril 1917, loi assez curieuse, qui ne fixe pas le prix du blé, mais indique seulement que le prix de 33 francs ne sera pas forcément maintenu jusqu'à la fin des hostilités et qu'un autre prix pourra être fixé par décret, comme pour toutes les autres céréales sous l'empire de la loi de 1916.

Mais alors un grave problème va se poser : avec l'augmentation du prix du blé, le prix de la farine et celui du pain vont nécessairement augmenter. Mais cela on ne le veut à aucun prix : le pain doit rester à 45 centimes, et il y a un remède : l'Etat remboursera aux meuniers, par voie de ristournes, la différence entre le prix ancien et le prix nouveau. Résultat : des charges sans cesse croissantes pour le Trésor.

Le 8 avril 1917, nouveau décret, en vertu duquel :

1° Seront réquisitionnées dans les magasins toutes les quantités de blé disponibles au prix antérieur de 33 francs.

2° On achètera chez les producteurs, sur la base de 36 francs le quintal, à la condition d'une déclaration de leur part avant le 20 avril.

Le législateur avait cru tenter les paysans par cette augmentation de 3 francs et, pour leur enlever l'espoir d'une hausse, le nouveau prix n'était pas indiqué, pas plus que la date de son application.

3° A partir du 20 avril, il devait être procédé à des réquisitions dans toute la France sur la base sus-indiquée. C'était témoigner ainsi d'une psychologie un peu naïve, et les producteurs se montrèrent peu pressés de faire apparaître leur blé.

Le Gouvernement, dans cette situation délicate, se décide alors à encourager les emblavures d'automne. Le blé sera porté à 50 francs et les autres céréales taxées à 42 francs.

Notons, en passant, que cette taxation uniforme des autres céréales est absolument stupide ; elle provient d'une trop grande hâte dans la rédaction de la loi.

Quant au producteur, il est tenu de déclarer son blé 10 jours après la récolte. En cas de non déclaration, il y aura réquisition à 43 francs.

Dans tous les cas, la surélévation du prix du blé allait donner des résultats appréciables et la nouvelle récolte dépassa 61 millions de quintaux.

Enfin, le décret du 30 novembre 1917 instaure une politique draconienne : à partir du 1er janvier 1918, toutes les céréales seront réquisitionnées.

En fait, cette mesure resta lettre morte et le commerce continua à acheter pour son compte comme jadis.

Au surplus, ce décret entraîna des conséquences curieuses : si les céréales panifiables étaient en principe réquisitionnées, les céréales ne pouvant servir à la consommation humaine, comme par exemple le blé avarié, restèrent libres ; et alors, la sécheresse de l'été 1917 ayant amené la raréfaction des céréales destinées à l'alimentation des animaux, le blé avarié se traita au prix de 52 francs. De ce fait, certains producteurs-éleveurs avaient intérêt à avarier leur blé.

Dans la suite, la taxe fut portée à 75 francs pour le blé et 55 francs pour les autres céréales ; en 1920, le prix était fixé à 100 francs et la récolte s'inscrivait avec plus de 64 millions de quintaux.

Ainsi, d'une part, au fur et à mesure que le prix s'élève et qu'il permet à la paysannerie de faire ses affaires, nous assistons à l'augmentation des surfaces emblavées et, d'autre part, à l'accroissement des récoltes.

Si les rendements à l'hectare sont encore très faibles, ils sont dus d'une part à des circonstances d'ordre climatérique et à l'insuffisance des matières fertilisantes.

Quoiqu'il en soit, le nouveau prix agit favorablement. En 1921, 5.382.270 hectares sont emblavés et apportent 88.034.290 quintaux à la récolte.

La crise de sous-production est désormais enrayée.

(à suivre) P. Degrully.

LA PROPRIÉTÉ ET L'ÉTAT

Sous le titre *L'Etat sera bientôt l'unique propriétaire terrien,* L'Epoque du 20 juin alerte tous les terriens dans les termes suivants :

La prolétarisation des paysans est en bonne voie.

Les idéologues et les démagogues qui président aux destinées de notre pays se sont aperçu combien cette masse de sept millions d'agriculteurs, dont cinq millions et demi de propriétaires fonciers, constitue l'un des facteurs essentiels de la vie économique et surtout politique du pays.

Les partis ont compris quel immense avantage on pourrait tirer de cette force latente, et chacun s'efforce de mettre cet atout de son côté.

Les socialistes sont actuellement en tête. M. Tanguy-Prigent a, en effet, conservé le portefeuille de l'Agriculture dans six ministères successifs.

Il a mis ces longs mois à profit, non pour mettre la culture en mesure de faire face aux besoins alimentaires du pays, mais pour préparer la socialisation de la terre.

Or, hélas, l'un ne pouvait se concilier avec l'autre.

Les communistes, eux, s'efforcent d'obtenir le contrôle de la C. G. A. par le travail incessant de leurs cellules, par la propagande de *La Voix de la Terre* et de leurs journaux locaux. Les premiers, cependant, ont marqué un point en introduisant le statut du fermage et du métayage. Ce texte accorde beaucoup de facilités à l'exploitant, élimine le propriétaire, qui cesse d'avoir la libre disposition de son bien, sauf dans

certains cas particuliers, et interdit pratiquement aux jeunes de s'établir à leur compte.

La propriété agricole est condamnée à mort par les marxistes

Les protagonistes de la socialisation savent qu'ils se heurteront à l'hostilité profonde de toute la paysannerie. Ce véritable bouleversement demeure l'unique moyen de faire des campagnes un instrument politique docile.

L'opération nécessitera beaucoup de temps et d'habileté. Mais les travaux préliminaires sont déjà commencés.

Chacun sait que les constituants de 1789 avaient défini la propriété comme *un droit naturel et imprescriptible,* de ce fait, antérieur à la loi. Les législateurs de 1946, eux, ont introduit dans la Constitution la définition suivante : *c'est le droit de jouir, d'user et de disposer des biens garantis à chacun par la loi.*

La loi, donc, garantit aujourd'hui la propriété ; demain, elle la fixera. La S. F. I. O. a, d'autre part, établi un programme d'action, sous la haute direction de M. Tanguy-Prigent. En voici quelques extraits :

« ... le régime actuel est périmé. Le droit de propriété est excessif et préjudiciable à l'intérêt collectif. Il est urgent d'en finir avec le droit d'abuser de la terre. Il convient maintenant de remettre cette terre aux mains qui la cultivent. »

C'est à la fois un aveu et un programme.

Dans le même ordre d'idées, voici quelques passages d'un rapport présenté par le délégué du gouvernement français à la *Land Tenure Conference* de Chicago, rapport traitant de la future exploitation paysanne française, l'Etat assurant la direction et le contrôle total de la production agricole du pays. A l'échelon national, un *Office national* foncier, assimilé aux grandes administrations, sous la coupe directe d'un Conseil central. A l'échelon départemental, un commissaire du gouvernement, assisté de fonctionnaires nommés par l'Office national. Ceux-ci seraient *assistés* des délégués des sections locales qui, en fait, ne seraient eux-mêmes que le trait d'union entre les fonctionnaires départementaux et les paysans (1).

L'idée de M. Le Troquer

D'autre part, l'on sait que, l'an dernier, le Gouvernement a augmenté de 400 % l'impôt sur les bénéfices agricoles. Ce relèvement était nécessaires, mais, en fait, cet impôt ne rend pas les 2/3 de ce qu'il devrait rendre, parce qu'il frappe surtout la petite propriété, qui ne peut que très faiblement frauder l'assiette de l'impôt.

On songe sérieusement à faire un second « rajustement », car on a reconnu l'inefficacité du premier. Mais il pèsera sur tous. Ajouté à l'impôt de solidarité, pour l'acquittement duquel certains propriétaires ont dû ou vont devoir aliéner une partie ou la totalité de leurs biens, il mettra certains d'entre eux en fâcheuse posture. Songez que 50 % des propriétaires terriens ont moins de cinq hectares chacun. Le

(1) L'auteur du rapport est M. Michel Cepède, ingénieur agronome, docteur en droit, administrateur civil de première classe, qui vient d'être nommé professeur chargé de l'enseignement de l'Economie et de la Sociologie rurales à l'Institut national agronomique par arrêté du 14 juin 1947.

machinisme aidant, la petite propriété se trouve d'ailleurs en lente et continuelle régression.

Et si le propriétaire est insolvable ? M. L. Troquer lui vient en aide. Il propose, ainsi que *L'Epoque* l'a déjà signalé, la constitution d'un *Office de la propriété agricole,* qui achètera obligatoirement toute terre à vendre. Et cela d'après les *tarifs en vigueur en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique*. Si la valeur du bien dépasse la dette, le malheureux recevra une obligation cotée en Bourse portant intérêt à 5 %, chiffon de papier qui se dépréciera rapidement.

Le tour sera joué. Sa propriété, une fois nationalisée, il devient le locataire de l'Etat. Rien n'est moins certain qu'il le reste ! En effet, dit le projet, ces exploitations seront affermées de préférence à des coopératives sous le contrôle direct du Ministère de l'Agriculture.

Mais c'est le kolkhoze, direz-vous ? Parfaitement, M. Le Troquer n'ose pas prononcer le mot parce qu'il effrayerait nos paysans, qui ne tiennent nullement à être traités comme les sujets du czar Staline.

Les attributions de cet organisme tentaculaire sont d'ailleurs prévues d'avance. Elles ont toutes trait à l'organisation, la répartition et l'aménagement des propriétés agricoles à la manière des fermes collectives soviétiques.

Jusqu'ici, le dispositif s'attaque à la petite propriété. L'on sait que, sur ce plan, la grande propriété, qui représente 25 % des propriétaires terriens, est inattaquable. Pour tourner la difficulté, M. E. Montel, S. F. I. O., a présenté, au Congrès du parti, le 10 novembre 1945, un rapport demandant l'expropriation des gros propriétaires fonciers pour qui la terre n'est qu'un investissement de capital.

Qui sera donc bénéficiaire de cette spoliation ?

L'exploitant ?

On voit mal sur quels critères se baserait la nouvelle répartition. Les marxistes n'envisagent d'ailleurs même pas cette solution.

Ces milliers d'hectares reviendront à l'Etat, car, ainsi que l'a dit M. Tanguy-Prigent, « *le droit de propriété est excessif et préjudiciable à l'intérêt collectif* ». Aussi est-on en droit de se demander si la propriété terrienne, fondement originel de la société antique et moderne, élément régulateur des crises économiques périodiques, parce que citadelle de l'épargne française, ne sera pas détruite impitoyablement au profit d'une hydre impersonnelle qui transformera tout élément vital en un fragment d'une masse anonyme, incapable d'aucun réflexe, dont le tout constituera un magma de subdivisions et de matricules ?

Sous prétexte de socialisme, des idéologues à l'esprit fumeux veulent introduire la révolution marxiste dans nos campagnes. L'Etat, ruiné, devra faire face à de nouvelles et très lourdes charges, tandis qu'il se montre déjà parfaitement incapable de gérer les entreprises industrielles nationalisées.

Et les classes paysannes feront les frais de cette terrible expérience (1).

Max Grillot.

(1) Reste à savoir si les *propriétaires,* qui représentent avec leur famille plus de vingt millions de personnes, c'est-à-dire au moins la moitié de la population française, se laisseront faire ? P. D.

Salaires et prix du vin

Les ouvriers agricoles demandent une augmentation de salaires, mais le Gouvernement ne paraît pas disposer à accepter un accroissement des dits salaires, il préférerait, paraît-il, accorder aux travailleurs des primes à la production. Il aurait même été question de participation dans les bénéfices.

Pour le premier de ces projets, disons que déjà, en vertu de l'arrêté préfectoral de l'Hérault de 1916, les payres-régisseurs et les régisseurs bénéficient de primes pour la récolte des raisins et la production du vin.

Pour le second, la C. G. T. est opposée à la mise en pratique de ce système qu'elle considère comme devant lier les intérêts des producteurs et des travailleurs et empêcher les grèves.

C'est là un problème que nous reprendrons ultérieurement.

*
**

Les salaires et le prix du blé

Nous sommes informés que, dans certains départements, les moissonneurs ont exigé de 5 à 600 francs par jour pour la coupe des céréales : les battages s'inscrivent entre 600 et 800 francs par homme.

Dans ces conditions, quel pourra être le prix du blé ?

E. D.

ENCORE LES PLANTATIONS NOUVELLES :
LE PROJET DE LA COMMISSION D'AGRICULTURE MET LA VITICULTURE EN PÉRIL ET FAVORISE L'ABANDON DE LA CULTURE DU BLÉ

La situation actuelle de notre approvisionnement en blé, qui nous oblige à réduire notre ration de pain et à recevoir des importations massives, ne justifie guère les illusions de certains esprits simplistes qui, les yeux fermés sur les ressources supplémentaires provenant de la reconstitution des vieilles vignes arrachées, préconisent le recours aux plantations nouvelles comme seul moyen d'augmenter notre potentiel viticole, sans mesurer l'incidence de ces plantations sur l'aire de production de blé !

Il faut pourtant qu'on se pénètre bien de cette idée, en France et dans l'Union française, que si nos récoltes vinicoles se sont peu à peu amenuisées, c'est par manque de culture, d'engrais, de produits anticryptogamiques. Mais, à mesure que nos moyens de culture s'améliorent, que les produits chimiques nécessaires à la vigne arrivent dans nos campagnes, le rendement s'accroît, et il n'est pas douteux que, dans cinq, six ans au plus, nous retrouverons le rythme normal des productions antérieures et que nous connaîtrons à nouveau des récoltes très abondantes comme celle que nous avons enregistrée en 1938.

L'heure nous paraît donc mal choisie pour songer à une modification grave du Statut viticole en proposant l'extension de l'aire d'encépagement.

Nous sommes d'ailleurs, pour rester fidèle à une tradition propre à notre temps, en pleine incohérence et en pleine ataxie. Certains oracles avaient d'abord présenté un projet prévoyant la liberté des plantations nouvelles jusqu'à concurrence de cinq hectares. Ce chiffre, jugé trop élevé, a été fixé à trois. Ce projet, appelé projet Paumier, vient à son tour de subir diverses modifications et, finalement, la Commission de l'agriculture, après d'ardentes discussions, semblé s'être mise d'accord (?) sur le chiffre de deux hectares.

Rappelons que, au Congrès d'Alger, les Associations viticoles avaient protesté contre le projet Paumier et avaient émis un vœu tendant à n'autoriser la liberté des plantations qu'à concurrence de un hectare, et ce pour la consommation familiale.

Même ramené au taux de deux hectares, nous allons démontrer, par des documents irréfutables, puisés dans le rapport de M. le Directeur des Contributions indirectes du 21 décembre 1939 (1), que le projet de la Commission de l'agriculture va déterminer un afflux de production capable de provoquer la ruine totale du vignoble français tout entier, métropolitain et nord-africain, tout en poussant à l'abandon de la culture du blé.

Voici quelques indications numériques qui vont préciser les données du problème.

Récolte 1939

L'encépagement métropolitain et d'outre-mer était en 1939 de un million 600.000 hectares.

Total des déclarations de récolte. . . .	85.876.000 hl
Stock 1938 et importation Tunisie. . . .	14.825.000 hl
Disponible récolte 1939.	100.700.000 hl
Utilisation des disponibilités :	
Consommation taxée.	50.000.000 hl
Consommation en franchise.	16.000.000 hl
Exportation.	1.200.000 hl
Vinaigrerie.	120.000 hl
Distillation normale.	2.000.000 hl
Stock normal en fin de campagne. . .	10.000.000 hl
Volant de sécurité.	10.000.000 hl
Total de l'utilisation.	89.320.000 hl
Détermination de l'excédent :	
Total des disponibilités.	100.700.000 hl
Total de l'utilisation normale. . . .	89.320.000 hl
Excédent pour 1939.	11.380.000 hl

En réalité, les 10.000.000 prévus pour le volant de sécurité n'ont pas

(1 Ce rapport nous a été communiqué par M. A. Sigala, que nous sommes heureux de remercier ici.

été consommés, et le chiffre de 11.380.000 hl doit être majoré d'autant et atteindre *21.380.000 hl.*

La consommation-utilisation, par contre, sera ramenée à 79.320.000 hl.

En 1946, 79 départements ont souscrit, dans la Métropole, des déclarations de récolte. Autant dire qu'en France, grâce à la diffusion des hybrides, toutes les régions peuvent produire du vin.

Conséquences du projet envisagé sur la production

Le nombre total d'exploitants agricoles est de 3.965.475 et les surfaces cultivées atteignent 45.892.000 ha. Si nous admettons — et ce chiffre est certainement inférieur à la réalité — qu'un million seulement d'exploitants agricoles demande à bénéficier de la licence prévue, soit deux hectares, nous aurons deux millions d'hectares supplémentaires plantés en vignes.

En fixant à 25 hectolitres au minimum le rendement à l'hectare, nous obtiendrons, dans un délai de six à sept ans, une production nouvelle de 25.000.000 d'hectolitres. La récolte prévisible sera alors de : 100.700.000 hectolitres (récolte 1939) + 25.000.000 hectolitres (plantations nouvelles), soit un total de *125.700.000 hectolitres.*

La consommation-utilisation étant, en chiffres ronds, de 80.000.000, il restera un excédent de *45.700.000 hectolitres.*

Comment résorber cette récolte pléthorique ?

a) *Par l'exportation ?* — Elle n'a atteint, en 1939, que 1.200.000 hectolitres provenant de Champagne, Bordeaux, Bourgogne et autres appellations contrôlées.

A supposer que, par une propagande accrue portant sur les vins nobles, les vins délimités de qualité supérieure, nous arrivions à doubler ce chiffre, nous ne dépasserons pas un total de 2.500.000 hectolitres.

En fait, des raisons majeures s'opposent à l'accroissement de nos exportations. Nous sommes sérieusement handicapés à l'extérieur par la concurrence étrangère, qui livre, à des prix moins élevés, des produits qui obtiennent la faveur des consommateurs.

Le plan quinquennal de l'U. R. S. S. prévoit des exportations massives : les vins de Géorgie sont très appréciés. Les Etats-Unis, avec leurs vins de Californie, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Grèce, la Tchéco-slovaquie, le Chili apparaissent comme des concurrents sérieux. Il y a donc de gros efforts à déployer pour maintenir et accroître nos positions.

b) *Par la distillation obligatoire ?* — Mais alors, pourquoi demander à nos ouvriers agricoles d'intensifier leur travail si les produits qu'ils vont faire surgir du sol doivent être livrés aux flammes ? Nous avons connu, dans un passé encore récent, la période des arrachages obligatoires et la faveur des plantations nouvelles que certains considèrent comme un remède à la pénurie actuelle ; faudra-t-il à nouveau, dans quelques années, recourir à cette horrible formule d'arrachage obligatoire et détruire ce qui nous aura coûté tant de peine à édifier ?

Répercussion
sur la production des cultures céréalières et du blé

L'adoption du projet consacrerait la ruine définitive de la viticulture française, mais entraînerait aussi des conséquences désastreuses pour le

ravitaillement du pays en matières panifiables et surtout en blé. Les nouvelles plantations de vignes se feront au détriment de parcelles antérieurement affectées aux cultures céréalières et au blé. A supposer que sur les deux millions d'hectares supplémentaires plantés, le tiers soit prélevé sur des surfaces produisant du blé, nous aurons une superficie de 700.000 hectares qui ne produira plus de blé. Si nous évaluons à 20 quintaux par hectare le rendement moyen de la récolte de blé, nous obtenons un total de 14.000.000 de quintaux qui échapperont à nos apports habituels. Nous serons submergés par un océan de vin qui ne pourra être consommé et nous manquerons du blé nécessaire à notre subsistance. Il faudra acheter à l'étranger le blé qui nous manquera. Il faudra encore puiser dans nos faibles réserves d'or pour acheter des devises. Et c'est l'anéantissement de toute notre économie nationale.

Conclusion

Les arguments que nous avons développés dans cette brève étude nous autorisent à présenter le vœu suivant :

Les viticulteurs français :

1° Considérant que le projet adopté par la Commission d'agriculture, qui se propose de donner au consommateur la possibilité d'augmenter le rationnement de vin perçu va, dans quelques années, de par la reconstitution des plantations anciennes et par la création de plantations nouvelles, submerger le marché de récoltes excédentaires impossibles à écouler ;

2° Que, à la faveur de plantations de certaines variétés d'hybrides, susceptibles de se développer dans les régions à climat froid et humide, la production du vin, qui doit essentiellement viser à la qualité, risque d'être viciée par l'apport de vins défectueux et de mauvaise qualité ;

3° Que ces vins de qualité inférieure risquent de franchir nos frontières et de compromettre le bon renom des vins français, déjà fortement menacés par la concurrence étrangère ;

4° Que des surfaces importantes, précédemment consacrées à la culture des céréales et du blé en particulier, vont disparaître au profit de la vigne, ce qui va réduire considérablement la production du blé, affecter sérieusement le ravitaillement général et pousser à l'exportation des devises.

Estiment qu'il y a lieu de procéder à une étude approfondie de la question et souhaitent que, au moment de la discussion du projet, nos représentants, mieux informés, dans un esprit de saine compréhension, se décident à mettre tout en œuvre pour éviter la production exagérée du vignoble, susceptible de conduire à la ruine, maintenir et même accroître notre potentiel de culture du blé, déficitaire jusqu'à ce jour, et demandent que les décisions du Congrès d'Alger, fixant à un hectare, pour la consommation familiale, la liberté des plantations nouvelles, soient approuvées par l'Assemblée nationale.

Dr Devèze.

Quantités de vins enlevées des chais des récoltants, quantités imposées au droit de circulation et stocks existant chez les marchands en gros

Mois d'avril 1947

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS sorties des chais des récoltants (droits garantis ou acquittés)		QUANTITÉS DE VINS soumises au droit de circulation		STOCK commercial existant chez les marchands en gros
		Mois d'avril	Total	Mois d'avril	Total	
		hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres
1	Ain	1.950	13.587	11.943	90.371	27.296
2	Aisne	163	2.217	16.904	102.518	30.650
3	Allier	4.354	12 805	12.431	115.616	32.849
4	Alpes (Basses-)	798	5.160	2.457	16.458	3.466
5	Alpes (Hautes-)	2.146	3.399	2.511	20.655	9.500
6	Alpes-Maritimes	55	630	24.742	115.854	20.290
7	Ardèche	19.616	95.421	8.554	72.272	33.707
8	Ardennes	»	»	8.023	55.012	13.288
9	Ariège	284	3.192	2.733	47.493	5.821
10	Aube	193	2.450	12.673	91.374	30.312
11	Aude	282.201	1.891.293	37.057	305.864	183.332
12	Aveyron	1.019	5.594	11.774	95.055	13.717
13	Bouches-du-Rhône	55.355	435.642	46.617	368.066	165.078
14	Calvados	»	»	14.310	112.249	15.229
15	Cantal	»	22	5.934	62.329	18.368
16	Charente	67.093	398.935	11.733	76.303	15.440
17	Charente-Inférieure	41.119	391.444	14.666	106.397	21.087
18	Cher	984	5.605	13.016	78.210	24.133
19	Corrèze	6	273	8.479	66.326	18.251
20	Côte-d'Or	6.655	43.777	20.246	161.464	313.623
21	Côtes-du-Nord	»	»	14.065	95.225	23.712
22	Creuse	»	»	5.729	59.992	15.041
23	Dordogne	16.621	196.605	8.946	68.245	37.043
24	Doubs	»	»	14.787	121.057	34.663
25	Drôme	3.506	46.064	8.502	66.772	31.880
26	Eure	»	»	11.018	72.481	18.283
27	Eure-et-Loir	»	»	9.085	76.707	27.536
28	Finistère	»	»	32.705	238.371	61.812
29	Gard	220.637	1.629.623	44.053	348.424	96.801
30	Garonne (Haute-)	21.273	97.751	23.033	155.633	25.089
31	Gers	74.812	578.249	4.207	39.634	29.981
32	Gironde	73.375	996 869	52.395	406.674	925.034
33	Hérault	370.171	3.309.428	91.718	487.501	542.032
34	Ille-et-Vilaine	»	»	14.361	103.497	23.994
35	Indre	3.869	20.891	9.372	68.433	12.588
36	Indre-et-Loire	25.478	146.703	19.664	136.369	77.183
37	Isère	4.062	32.953	22.728	175.603	31.600
38	Jura	2.993	7.306	8.858	72.637	25.192
39	Landes	14.328	84.445	7.419	57.524	19.453
40	Loir-et-Cher	21.880	230.589	10.463	69.973	49.505
41	Loire	535	12.972	44.172	280.982	71.002
42	Loire (Haute-)	16	372	7.654	62.648	12.411
43	Loire-Inférieure	14.985	87.606	35.961	219.398	53.693
44	Loiret	2.002	14.297	14.555	116.191	30.494
45	Lot	4.040	19.119	5.554	38.735	5.100
46	Lot-et-Garonne	10.249	99.324	5.849	60.271	24.369
47	Lozère	49	209	3.048	24.397	5.740
48	Maine-et-Loire	16.810	118.462	21.473	129.782	125.427
49	Manche	»	»	9.070	74.380	23.966
50	Marne	6.765	141.251	40.130	241.394	923.280
51	Marne (Haute-)	9	129	7.012	51.406	14.809
52	Mayenne	»	»	4.042	43.097	7.852
53	Meurthe et-Moselle	34	370	36 636	247.567	46.359
54	Meuse	12	363	9.301	65.352	15.194
55	Morbihan	»	»	10.713	105.934	18.450
56	Moselle	»	»	31.430	205.050	53.861

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS sorties des chais des récoltants (droits garantis ou acquittés)		QUANTITÉS DE VINS soumises au droit de circulation		STOCK commercial existant chez les marchands en gros
		Mois d'avril	Total	Mois d'avril	Total	
		hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres
58	Nièvre	45	575	13.706	104 784	35.500
59	Nord-Lille	«	»	55.348	400.167	99.127
	Nord-Valenciennes	«	»	25.541	193.191	53.378
60	Oise	«	»	16.230	108 232	26.852
61	Orne	«	»	6.399	50.673	12.153
62	Pas-de-Calais-Arras	«	»	31.997	254.983	62.231
	Pas-de-Calais-Boulogne	«	»	14.165	113.677	24.411
63	Puy-de-Dôme	582	3.794	27.809	184.287	39.920
64	Pyrénées (Basses-)	8.834	29.847	14.165	129.930	25.440
65	Pyrénées (Hautes-)	267	961	8.011	62.770	16.738
66	Pyrénées-Orientales	77.725	814.284	26.659	196.949	158.102
67	Rhin (Bas-)	4.847	54.003	17.384	221.048	85.504
68	Rhin (Haut-)	16.956	191.774	36.480	250.291	132.528
69	Rhône	16.045	216.047	68.733	463 078	182.801
70	Saône (Haute-)	3	25	10.254	83.481	25 440
71	Saône-et-Loire	23.938	227.731	25.788	186.731	154.386
72	Sarthe	15	616	9.799	94.928	15.374
73	Savoie	7.200	16.538	10.814	85.880	34.316
74	Savoie (Haute)	242	3.453	9.547	79.469	22.919
75	Seine : 1re direction	»	»	75.801	453.495	243.810
	2me direction	»	»	304.840	2.169.620	758.902
76	Seine-Inférieure Rouen	»	»	32.207	197.768	78.948
	Seine-Inférieure Le Havre	»	»	15.630	82.809	14.607
77	Seine-et-Marne	»	»	14.181	109.457	27.759
78	Seine-et-Oise Versailles	»	»	32.072	202.921	48.170
	Seine-et-Oise Paris	»	»	21 671	133.976	36.539
79	Sèvres (Deux-)	974	9.743	14.697	92 232	22.381
80	Somme	»	»	18.994	124.711	26.161
81	Tarn	19.132	203.794	41.864	106.631	68.795
82	Tarn-et-Garonne	9.740	62.528	3.102	29 310	11 945
83	Var	72.506	542.193	25.484	189 206	30.418
84	Vaucluse	44.718	334.166	9.199	64.853	77.716
85	Vendée	5.584	221 480	7.026	68.038	15.163
86	Vienne	14.120	64.218	5.154	61.541	23 039
87	Vienne (Haute-)	»	»	15.479	114.664	28 872
88	Vosges	4	47	16.522	106.276	30.308
89	Yonne	1.743	8.812	9.155	68.367	26.437
	Total pour la France	1.716.712	13.989.665	2.045.748	14.687.100	7.193 691
	Alger	283.072	2.723.848	57.280	456 181	492.963
	Constantine	75.862	628.345	26.068	206.818	42 860
	Oran	333.502	4.081 684	53.812	454.743	1.338.773
	Total pour l'Algérie	692 436	7.433 877	137 160	1.117.742	1 874.596
	Total général	2.409.148	21.493.542	2.182.908	15.804.842	9 068.287

A PROPOS DE DÉGATS OCCASIONNELS DE LA SAUTERELLE VERTE

Ce printemps, quoique l'on ait pu en méjuger à la suite des froids et des pluies de l'hiver, a été éminemment favorable au développement de grillons, criquets et sauterelles.

Alors que l'on me signale aujourd'hui même, de plusieurs sources différentes, une très violente progression des attaques des criquets

migrateurs dans les Landes et la Gironde, j'ai pu constater, tant à Condom qu'à Saint-Clar, Saint-Léonard et autres communes du Gers, la prolifération anormale d'un grillon noir, à élytres courts, qui est le *Gryllus desertus*. Bien que je l'ai rencontré à la densité fréquente de un à quatre au mètre carré, il ne semble pas encore susceptible de commettre des dégâts appréciables. Néanmoins, les grillons (*Gryllus desertus* et *G. campestris*, ayant causé, en 1943, des déprédations notables dans les Pyrénées sur prairies et dans l'Aude et l'Hérault sur cultures vivrières, je crois bon de les mentionner ici.

Nous constatons, en divers points du département du Gers et en Haute-Garonne, une multiplication anormale de la grande sauterelle verte, dénommée par erreur « cigale » dans le pays, et qui est la *Phasgonura viridissima* des auteurs.

A Saint-Clar, Saint-Léonard et aux environs d'Auch cet insecte abonde. Sur les champs de blé, il attaque les épis en fleurs ou ceux dans lesquels le grain en formation est tendre, juteux et sucré. Les dégâts sont minimes et n'atteignent en aucun cas plus de 1 % de la récolte, bien que la densité des insectes puisse varier de quatre à quinze au mètre carré, comme nous avons pu le voir à Saint-Léonard le 23 mai sur un blé mêlé de sainfoin. Les insectes sont des larves aptères au troisième et quatrième âge. Ils s'attaquent également aux épillets d'orge et d'avoine.

De toute façon, jamais de dégâts vraiment sérieux n'ayant été signalés à ma connaissance du fait de cet orthoptère, il semble bien que des circonstances fortuites aient favorisé son développement ici et que, dès que le grain sera suffisamment durci, les insectes n'y toucheront plus. Au reste, un épandage à la volée de son mélassé additionné de 1 % d'arséniate de plomb ou de 3 à 4 % d'Hexalo doit juguler une attaque trop grande.

Il faut surtout penser que, ainsi que nous l'ont dit les intéressés, les dégâts sont constatés à la suite de l'état d'alerte qui existe dans le Gers au sujet du criquet migrateur et que, sans la propagande faite à ce sujet et la mise en garde demandée, le comportement de la fameuse « cigale » eut passé inaperçu. Nous préférons cependant cela, et une fausse alerte probable à un défaut de vigilance vis-à-vis du vrai criquet migrateur qui est, lui, un fléau redoutable que tous doivent avoir à l'œil, surtout actuellement.

P. Favard, contrôleur
de la Protection des végétaux.

LES DIFFICULTÉS DE L'EXPORTATION DES FRUITS FRANÇAIS

(SUITE)

II. — *LES MARCHÉS ÉTRANGERS*

Telle est donc, au regard des possibilités d'exportation, la position du marché intérieur français sur le plan des quantités, de la qualité et des prix. Sur chacun de ces plans, notre position est peu favorable,

(1) Voir p. 448.

il faut avoir le courage de la reconnaître franchement. Et sur le plan étranger, quelle est la situation exacte ?

Partant de ce principe que pour faire du commerce il faut être deux, un acheteur et un vendeur, la connaissance des marchés étrangers, de leurs besoins, de leurs capacités d'absorption, de leurs exigences, de leurs prix, de leurs sources d'approvisionnement, de leurs réglementations particulières, etc..., est absolument indispensable pour éviter les mécomptes.

Avec qui pouvons-nous faire du commerce d'exportation de fruits frais ? Les pays surproducteurs ou de change plus dévalorisé encore que le nôtre étant éliminés, il reste, en dehors de la Sarre et des troupes d'occupation, l'Angleterre, la Suisse, les Pays-Bas (Belgique et Hollande) et, éventuellement, la Scandinavie.

Pour ce dernier groupe d'Etats, il est probable que des possibilités intéressantes existent, notamment sur la Suède, mais les difficultés de transport sont grandes (l'avion peut rendre des services) et les prix offerts ne sont pas toujours très élevés. Néanmoins, il y aurait certainement un champ d'action intéressant à prospecter.

Pour la Suisse, placée à notre porte, ne se pose aucun problème de transport, pas plus d'ailleurs que pour les Italiens, hélas plus conciliants que nous sur les prix. En 1946, nous n'avons pu pratiquement rien exporter en Suisse, à cause précisément de la concurrence italienne : mieux encore, les Suisses ont trouvé le moyen de nous expédier une quantité importante de pommes dont ils avaient une récolte surabondante ! A noter que les quelques milliers de tonnes qui nous sont parvenues étaient d'excellente qualité, de bonne présentation et d'un prix de vente à la frontière d'environ la moitié, si ce n'est moins encore, du prix à la production en France ! Faut-il abandonner tout espoir de vente en Suisse ? Non. Il y a place dans ce pays — qui protège ses produits nationaux du Valais ou d'ailleurs — pour des produits français venant avant ses propres produits (fraises, asperges, abricots, pêches, etc...).

Pour la Belgique et la Hollande, surtout le premier de ces deux pays dont la prospérité fait envie à beaucoup, nous nous heurtons à la concurrence italienne et aux produits du pays. Nous sommes, là comme ailleurs, trop chers. C'est pourtant un marché tentant où nous devrions prendre une place importante pour quelques produits bien choisis.

Enfin le marché anglais, dont l'importance nécessite une attention particulière. A quelques exceptions près (pommes, cerises, fraises) nos fruits ne risquent guère de concurrencer les produits locaux. Par ailleurs, les besoins du marché sont considérables et l'appel à l'importation indispensable. Aussi, les pays exportateurs se trouvaient-ils en concurrence avant-guerre sur les places de Londres et de province et la situation est la même aujourd'hui.

Les préférences des Anglais sont très marquées : raisins à peau croquante, asperges vertes, tomates petites et charnues, etc... La vente au colis est la règle. Mais une chose a changé dont les étrangers ne se sont pas encore très bien aperçus : c'est la diminution du pouvoir d'achat de la clientèle, la préférence, officielle et privée, pour les produits courants plutôt que pour ceux de premier choix. Plus que jamais, l'Angleterre veut réduire au maximum, compatible avec les nécessités

du ravitaillement, ses sorties de devises. La guerre a, de toute évidence pour qui visite l'Angleterre, porté un coup très dur à la fortune publique et privée anglaise. Il faut aussi noter que l'acheteur anglais de Covent Garden est lent à commercer avec les nouveaux venus, qu'une foi sa confiance accordée il ne la retire plus tant qu'elle est justifiée ; que ses préférences vont aux fruits bien présentés, en emballages moyens ou petits (plutôt que volumineux), loyaux, francs, sans tricherie ni fardage. Notons enfin que l'Administration anglaise met quelques entraves à la libre importation, soit que certains fruits soient rationnés (oranges par exemple, mais non les mandarines), soit que certains achats aient lieu par le Ministre du Ravitaillement ou sous son contrôle, soit par des taxes sur quelques-uns et non sur tous, soit, enfin, par des restrictions d'ordre phytopathologique. Le public français ignore les efforts tenaces, les négociations continuelles, la surveillance constante exercée par nos représentants à Londres, en particulier par l'attaché commercial français, M. de Sailly, et ses collaborateurs, pour obtenir que les produits français soient acceptés en Grande-Bretagne dans les meilleures conditions ou tout au moins sur le même pied que les produits de nos concurrents, italiens par exemple. La tâche est d'autant plus ardue que nous avons à remonter le dûr handicap d'avant-guerre, la réputation déplorable que nous nous sommes forgée auprès des anglais par notre négligence, nos expéditions mal faites, nos emballages disparates, notre conditionnement sommaire, notre triage défectueux et aussi, hélas, par notre fardage trop fréquent.

Des indices très nets et suffisamment nombreux permettent d'affirmer qu'après l'expérience de 1946 nous commençons à remonter la pente et reprendre chez les importateurs anglais un peu de la confiance que nous avions si fâcheusement perdue par notre négligence. Il faut continuer dans cette voie plus fermement que jamais.

Mais que peuvent toutes les améliorations de nos expéditions devant le seul argument qui, en dernière analyse, compte : *le prix ?* Plus que partout ailleurs, les prix français, dans le domaine des fruits comme dans la plupart des autres, semble-t-il, sont plus élevés que ceux de nos concurrents. Ou bien il nous faudra consentir au manque à gagner que représente une vente à Londres sur une vente à Paris, ou bien ne pas exporter et laisser le champ libre aux concurrents, ou bien encore organiser une compensation intérieure dont la réalisation est peut-être difficile, mais non impossible. Si on admet une fois pour toutes que des fruits doivent sortir de nos frontières pour augmenter le volume des rentrées de devises, nous ne devrions pas reculer devant les moyens, aussi extraordinaires puissent-ils paraître, d'arriver au résultat. Si ces moyens ne sont pas employés qui ont le même objectif : *aligner le prix de nos fruits sur les prix de nos concurrents,* il est inutile de parler d'exportation (sauf à quelques époques de primeurs et pour quelques produits bien choisis), et tous les efforts poursuivis sur le plan de la présentation, de la qualité, des facilités administratives, de l'organisation professionnelle, sont voués à un échec total. Au lieu de 14 à 15.000 tonnes, les exportations de fruits et légumes en 1946 auraient pu être facilement doublées ou triplées si nos prix avaient été suffisamment bas. La même situation, n'en doutons pas, va se présenter cette année, peut-être même s'accentuer. En effet, si

en Angleterre, en particulier, le consommateur sevré de fruits depuis longtemps et disposant de signes monétaires s'est jeté sur les premiers fruits du continent et les a payés assez chers, tout laisse à prévoir qu'il n'en sera plus ainsi cette année qui verra par ailleurs — on le voit déjà à Londres — les envois massifs des pays exportateurs par tradition : Italie, Maroc, Espagne, Afrique du Sud, Argentine.

*
**

En dehors de nos prix intérieurs si élevés, d'autres difficultés, les unes de transport, les autres d'ordre administratif, phytopathologiques ou professionnel viennent compliquer encore le problème des exportations de fruits. Examinons-les rapidement.

1° *Les difficultés de transport*. — C'est surtout sur l'Angleterre que le problème du transport — fer et eau — n'est pas encore résolu, malgré l'effort remarquable de la S. N. C. F. et la compréhension de ses dirigeants auxquels on ne rendra jamais assez hommage. Au Congrès de l'exportation de la pêche, tenu à Valence les 10, 11 et 12 avril, M. Texte, inspecteur principal de la S. N. C. F., a fait le point de la situation probable de 1947, comparée à celle de 1946.

En ce qui concerne les wagons, pas de difficultés pour les wagons habituels, de même que pour les wagons réfrigérants ordinaires du type continental ; mais on sait que ce groupe de wagons ne peut pénétrer en Angleterre, ne pouvant, par ses dimensions, circuler sur les voies des chemins de fer anglais. Comme l'emploi du wagon réfrigérant est recommandable, indispensable même dans certains cas, il faut utiliser les wagons frigo gabarit anglais, dont la S. T. E. F. ne possède qu'un nombre limité (250 environ, dont 200 seulement utilisables au même moment, les autres étant en réparation ou révision). Malheureusement, la durée de rotation de ces wagons est très longue, 23 jours en moyenne et, à certaines époques, jusqu'à 78 wagons ont été immobilisés en Angleterre. Les disponibilités pour les denrées périssables, fruits en particulier, ne sont en définitive que de 8 à 10 wagons par jour pour les centres d'exportation où se trouvent les gares S. T. E. F., c'est-à-dire Perpignan, Toulon, Avignon, Valence (avec Saint-Rambert) et Lyon. Aucun remède à cette situation ne peut être envisagé que l'équitable répartition de ces maigres disponibilités entre les régions exportatrices et, à l'intérieur de celles-ci, entre les utilisateurs. Du côté construction de nouveaux wagons l'amélioration ne sera enregistrée qu'en fin 1947 début 1948.

Mais, pis encore que le déficit des wagons S. T. E. F. gabarit anglais, les possibilités de passage sur le ferry-boat constituent vraiment le goulot d'étranglement de nos envois sur l'Angleterre. Ce ferry, ne l'oublions pas, est anglais, donc soumis aux règlements et priorités de passage de ce pays. En 1946, il a fonctionné entre Calais et Douvres et n'a pu passer que 690 wagons français et 570 wagons italiens. Des stationnements regrettables (trois-quatre jours, quelquefois cinq jours et plus) ont eu lieu à Calais, avec difficultés de « reglaçage », ce qui transformait les frigos en étuve et abimait la marchandise. Cette année, il y a pour l'instant deux bateaux qui font le service, soit un passage par jour. Mais, au 15 juin, il n'y aura plus qu'un bateau, soit un passage tous les deux jours, le deuxième bateau étant retiré du service

pour réparation. En fin d'année, de novembre à décembre, il n'y aura plus rien, en attendant l'ouverture du port de Dunkerque (future et ancienne tête de pont française du ferry-boat) qui aura lieu fin 1947. Ainsi la situation au point de vue ferry-boat, c'est-à-dire passage de wagons frigo gabarit anglais, sera encore plus mauvaise en 1947 qu'en 1946.

Reste le transbordement, c'est-à-dire l'utilisation des ports de Boulogne et de Dieppe, solution moins bonne que le non transbordement, mais que les italiens, devant la carence du ferry-boat, ont largement utilisé en 1946 (310 wagons français transbordés, contre 3.260 italiens). Avec ce système, pas de pénurie de wagons, les types F. A. (S. N. C. F.) et frigo type continental (S. T. E. F.) existant en nombre suffisant. Il y aura cette année à Boulogne des services quotidiens, avec moyens d'aération suffisants, soit par la Southern Railway jusqu'à Douvres et Folkestone (où aura lieu un nouveau transbordement sur wagons anglais), soit par la General Steam jusqu'au port de Londres. A Dieppe, il y aura un paquebot tous les deux jours sur Newhaven, avec cargos dans la semaine, ainsi qu'un service de la General Steam jusqu'à Londres.

Ainsi, devant l'insuffisance du ferry-boat de Calais, force sera aux exportateurs d'utiliser la voie de Boulogne et de Dieppe, dont le principal inconvénient reste le transbordement, avec tous les aléas qu'il comporte : fruits passant dans des atmosphères différentes, manipulations brutales, vols ou mélanges de colis, etc... Il n'y a pas lieu d'exagérer les aléas, les italiens ont prouvé l'an dernier qu'avec de bons emballages et des fruits cueillis assez « sur le vert » la marchandise voyageait et arrivait bien.

Les durées d'acheminement, si variables en 1946, s'amélioreront nettement cette année, plus grande rapidité sur les réseaux français, certitude d'arriver au port de bonne heure le matin, probabilité très grande de vente à Londres le jour D, comme avant-guerre, possibilité d'utilisation du trafic direct et non plus seulement du trafic scindé. Les prix seront, pour Avignon-Londres par exemple, de l'ordre de 7 fr. 50 à 8 francs au maximum par kilo. La S. N. C. F. fait donc un effort méritoire ; elle n'est malheureusement pas la seule à intervenir sur le parcours France-Angleterre.

Les incertitudes et difficultés de transport par fer et eau attirent à nouveau l'attention sur l'avion et le camion. Par air, les prix resteront à nouveau élevés cette année, de 50 à 80 francs le kilo suivant les distances, les charges transportées, le frêt de retour. L'avion pourra être intéressant par la sécurité qu'il présente, sa rapidité, notamment au moment des primeurs et des hauts cours à Londres ou ailleurs. Notons, enfin, que des importateurs britanniques ainsi que des français s'intéressent de plus en plus aux camions qui traverseraient la Manche sur bateau et déchargeraient leurs colis directement à Covent Garden, supprimant ainsi toutes les manipulations. Il y a là une possibilité à mettre au point.

Pour nous résumer, disons que les transports ne se présentent pas sous un jour très favorable ; 1947 sera encore, sur l'Angleterre, une année difficile.

2° *Les entraves d'ordre administratif.* — Les exigences du ravitaille-

lement sont la cause, le plus souvent, des difficultés administratives rencontrées, aussi bien en France qu'à l'étranger.

J'ai donné déjà plus haut, en parlant du marché anglais, quelques indications sur les réglementations anglaises qui gênent le commerce : ce sont les taxations de certains produits, la répartition dirigée et les achats par le Gouvernement seul pour d'autres, les contingents d'importation et leur répartition, les prohibitions d'entrée à certaines époques, etc. Nous n'y pouvons rien, chaque nation luttant contre des difficultés intérieures par les moyens qu'elle juge les meilleurs. Tout au moins est-il indispensable que nous connaissions cette réglementation : c'est le rôle de nos représentants à l'étranger de nous les signaler, de nos organismes officiels et professionnels français de les diffuser largement.

Sur le plan intérieur, c'est un des rôles essentiels de la Commission nationale des exportations de fruits et légumes que de coordonner les décisions des diverses administrations et d'obtenir que les plus grandes facilités, compatibles avec l'alimentation des français, soient accordées aux exportations. Il est juste de dire qu'au sein de cette Commission, présidée par M. le Directeur des Affaires économiques du Ministère de l'Agriculture, un très louable effort de compréhension est déployé pour ajuster des points de vue souvent très opposés et que des résultats tangibles ont été obtenus.

En matière de *programme d'exportation,* j'ai dit au début de cette étude pourquoi le problème était si différent de l'industrie et comment il avait été résolu cette année par l'avis aux exportateurs paru au *Journal Officiel* du 11 avril 1947. La restriction insérée à la fin de l'avis est grave, car elle permet aux autorités d'arrêter à tout moment les exportations si celles-ci avaient pour effet de réduire l'approvisionnement sur nos marchés et de provoquer une hausse exagérée des prix ; mais comment faire autrement ?

Une des plus importantes innovations apportée par l'avis du 11 avril est, à mes yeux, celle de la *suppression des licences*. Depuis plus d'un an, d'innombrables démarches et interventions ont été faites auprès des services pour que soit supprimée cette formalité de la licence en matière fruits et légumes. Cette formalité se justifie peut-être pour des marchandises non périssables — et encore ! — mais elle est inutile et même nuisible dans le domaine qui nous occupe. Prêtant à toutes sortes de combinaisons, favorisant un tel au détriment de tel autre, établissant des distinctions purement arbitraires entre les bénéficiaires, exigeant des délais d'obtention très longs pour des marchandises dont on ne sait, jusqu'au dernier moment, si elles seront produites en quantités et qualités suffisantes, si elles seront acceptées sur les marchés extérieurs, etc..., la licence était un fastidieux non sens. Il y a lieu de se féliciter de sa suppression qui va enchanter les exportateurs.

Reste, bien entendu, la formalité de souscription d'un *engagement de change* qui donne à l'Etat la disposition des devises étrangères que l'exportation fait entrer en France. C'est peu de chose en vérité. Toutefois, certains exportateurs voudraient être encouragés par ce même Etat et, sans demander la libre disposition pour eux-mêmes de la moitié des devises entrées (comme cela se passe en Italie, ce qui explique bien des choses) obtenir certains avantages, notamment pour l'achat de matières premières, de machines, de produits indispensables à ces

mêmes exportations et introuvables en France. Il faut espérer que l'Economie nationale voudra bien examiner favorablement les suggestions qui lui ont été présentées à ce sujet.

L'intervention de l'Administration a dû se faire sentir dans un domaine qui, jusqu'ici, semblait du ressort des professionnels seulement. Je veux parler des *normes imposées aux fruits exportés*.

Partant de ce principe que le succès des fruits de nos concurrents était dû pour une grande part, non pas tellement à leurs qualités intrinsèques, mais à leur conditionnement, connaissant d'autre part les habitudes invétérées d'un trop grand nombre d'expéditeurs de fruits, l'autorisation d'exportation est subordonnée dorénavant au respect de normes fixées pour chaque fruit. C'est le début d'une normalisation qui s'étendra à l'ensemble des produits français et sera couronnée par la marque nationale actuellement décidée dans son principe, retardée dans son application jusqu'au moment favorable. On a tenu un compte prudent de la diversité de nos terroirs, de nos qualités, de nos habitudes et des préférences étrangères. Il est apparu qu'un standard unique pour tout le pays était une utopie, si utile que pouvait être un tel standard sur les marchés étrangers. (La France, a dit Vidal de la Blache, est le pays de la variété).

Depuis l'an dernier, un certain nombre d'avis aux exportateurs ont fixé les normes des différents fruits admis à l'exportation. Ces normes ont été fixées après un accord général de tous les intéressés : producteurs, négociants, coopératives, administrations, transports. Elles n'ont nullement la prétention d'être définitives, des modifications de détail et éventuellement de fond pouvant être apportées à l'usage.

Ces normes concernent à la fois :

Le fruit : grosseur, intégrité, état sanitaire, variété, interdiction des mélanges, etc... ;

L'emballage : nature, dimensions, indications à porter sur l'emballage ;

Le conditionnement à l'intérieur du colis.

Une vignette, dont le modèle est déposé, distribuée par le C. N. C. E., doit être apposée sur l'emballage.

Tout colis ne correspondant pas aux conditions fixées par les avis aux exportateurs ne peut être exporté. Un *contrôle* des exportations, financé d'ailleurs par le produit de la vente des vignettes (qu'il ne faut pas confondre avec la « marque ») a été aussi mis sur pied. Ce contrôle est une solution « à la française » d'un problème que la plupart des états exportateurs (notamment l'Italie) ont résolu par une voie plus autoritaire. Est-il efficace ? oui ! Parfait ? certainement non ! Suffisant ? pas encore ! Mais, dans ce domaine particulier, la prudence doit nous guider, nous devons chercher la voie la mieux adaptée aux besoins de l'exportation et au tempérament français.

Trois stades dans ce contrôle. Au centre, le *contrôle répressif,* qui appartient d'abord au Service de répression des fraudes renforcé dans ce but, ensuite au Service des douanes. Le *contrôle éducatif,* effectué sans grands frais par les agents des services extérieurs du Ministère de l'Agriculture (Services agricoles, Protection des végétaux) donne aux intéressés les conseils nécessaires. Le *contrôle sur les marchés exté-*

rieurs, plutôt du ressort du C. N. C. E., examine le comportement, l'aptitude au voyage, l'état des arrivages, renseigne sur les possibilités et modifications du marché.

Mon sentiment est que ce contrôle, dont dépend la valeur de nos marchandises et leur aptitude à concurrencer les produits étrangers, doit être de plus en plus renforcé avec le concours de plus en plus étroit des organisations professionnelles. J'estime même que la future organisation interprofessionnelle fruitière qui se construit lentement devra avoir comme une de ses attributions principales cette organisation et ce contrôle des exportations de fruits et de légumes sous la surveillance et le contrôle plus général des administrations.

Il est à remarquer que, par souci de liberté, aucune entrave administrative n'a été mise à l'exercice du droit, pour un individu ou un groupement à exporter. Quiconque se soumet à la réglementation imposée par les avis aux exportateurs (que l'on codifiera ou présentera, un jour ou l'autre (1) sous une forme d'une valeur légale plus assurée) a le droit strict d'exporter. Aucune sélection n'est donc faite parmi les exportateurs à priori : notons que le système autoritaire italien confie l'exportation à un petit nombre de firmes, d'individus ou de coopératives désignées au préalable. Le système très libéral français n'est pas parfait, car il laisse trop d'exportateurs employant chacun, même en respectant les textes, des méthodes différentes de conditionnement. D'où le manque d'unité, d'uniformité, de « standard » de nos fruits à l'étranger, infériorité certaine sur nos concurrents. Nous connaissons le danger, nous trouverons bien le moyen d'y parer. La période actuelle est, il faut le dire, celle de l'essai.

L'action administrative s'est portée enfin sur *l'information des intéressés* Le C. N. C. E. est, de par sa création, qualifié pour renseigner sur le commerce extérieur : toutes les précisions concernant l'exportation des fruits peuvent être obtenues à ses bureaux ou auprès de ses agents régionaux, les Services du Ministère de l'agriculture (Direction des affaires économiques) pouvant aussi donner les mêmes renseignements, mais mieux encore que les administrations, les organisations professionnelles (agriculteurs, coopératives, négociants) sont qualifiés sur le plan national pour assurer la propagande parmi leurs membres et donner les informations indispensables. Elles participent étroitement aux réunions de la Commission nationale des exportations de fruits et légumes.

Telles sont, dans l'ordre administratif, les difficultés rencontrées et en partie surmontées, grâce à l'action conjuguée de tous les intéressés au sein de la Commission nationale des exportations de fruits.

3° *Dans l'ordre phyto-sanitaire*. — Les fruits véhiculent d'un pays à l'autre, des insectes, des maladies et autres pestes. Le souci de tel pays indemne est de ne pas se laisser contaminer par des « pestes » provenant d'un pays atteint. Souci compréhensible, comme le sont les interdictions et quarantaines frappant les navires se présentant devant les ports. D'où des interdictions d'entrée, partielles ou totales, constantes ou saisonnières,

(1) Déjà est paru au *Journal Officiel* un arrêté sur les emballages exigés à l'importation (voir *J. O.* du 12 mars 1947). Un grand pas vers la simplification a été fait : sur d'innombrables types, réalisant une anarchie regrettable, un tout petit nombre a été maintenu et précisé. C'est un début de standardisation que l'on modifiera et complètera à l'usage.

des législations imposant des certificats d'origines, des obligations sanitaires, des désinfections préalables, bref tout un arsenal réglementaire qui doit être connu des exportateurs.

Pour l'Angleterre, les restrictions phytosanitaires concernent surtout le *doryphore* et la *mouche de la cerise,* deux insectes qui seraient encore inconnus en Angleterre. Les Anglais prohibent l'entrée des fruits et légumes portant (ou susceptibles de porter, naturellement ou accidentellement) le doryphore, tout au moins à certaines époques. Même constatation pour le *Rhagoletis cerasi* ou ver de la cerise : les Anglais refusent l'entrée des cerises après la date du 27 mai, estimant que les fruits français sont pour la plupart véreux après cette date. Ces deux exemples sont cités pour montrer combien il est important que les exportateurs connaissent les législations phyto-sanitaires étrangères pour éviter le refoulement des expéditions à l'entrée des pays étrangers. Il m'est impossible, ici, de donner des indications détaillées sur ces règlements qui changent d'ailleurs chaque année. Pour les connaître et en attendant qu'un Code général des exportations soit publié, les intéressés doivent s'adresser soit au Service de la Protection des végétaux, Ministère de l'agriculture à Paris, soit aux inspecteurs et agents de ce service sur le territoire, soit encore au Centre national du commerce extérieur.

Je veux simplement dire ici l'action menée, à Londres principalement, par la représentation officielle française, notamment le Conseiller commercial, avec l'aide des spécialistes métropolitains (en particulier M. le docteur Poutiers, chef du Service de la protection des végétaux à Paris), pour obtenir que des assouplissements soient apportés à ces législations étrangères en vue de faciliter le commerce d'exportation. Cette action s'est dernièrement concrétisée au cours de réunions officielles à Londres, par l'octroi à la France des mêmes avantages que ceux consentis à l'Italie en ce qui concerne les cerises, ainsi que la mise au point de nouvelles modalités plus favorables en ce qui concerne les fruits et légumes susceptibles de véhiculer le doryphore.

Au moment où ces lignes sont écrites, la confirmation officielle des accords que nous avons pu enregistrer à Londres ne nous est pas encore parvenue ; dès son arrivée, elle sera portée à la connaissance des exportateurs.

*
**

Telles sont les difficultés d'exportation des fruits français en cette période d'après guerre. On peut, on doit, les surmonter, tout au moins en partie. L'administration ne peut pas, ne doit pas, agir seule, sans le concours des professionnels. L'amélioration sensible de la qualité de nos exportations doit se poursuivre en 1947, car reculer serait perdre le bénéfice d'une année d'efforts et ruiner à jamais notre crédit renaissant. Mais les vrais problèmes restent celui du transport, notamment sur l'Angleterre, celui des prix, trop en flèche chez nous, c'est-à-dire et en définitive, celui de la production qui peut et doit être amélioré rapidement, en quantité et en qualité.

Paris, le 21 avril 1947.

J. Faure,
Inspecteur de l'Agriculture.

QUESTIONS DIVERSES

Centre Technique du Machinisme Agricole

Pendant le mois d'avril, l'activité du C. T. M. A. a porté sur les points suivants :

Essais. — Une nouvelle réunion du jury d'homologation de tracteurs a eu lieu le vendredi 23 mai afin d'examiner différents appareils ayant terminé le cycle de leurs essais.

La Commission des instruments portés s'est réunie sous la présidence de M. Artaud. Il a été jugé indispensable de faire un examen approfondi des diverses solutions de ce problème capital afin de pouvoir présenter des conclusions définitives.

Différentes manifestations ont été suivies par le Service des essais.

Journées de planteuses de pommes de terre organisées par le Service technique de la Fédération des producteurs de plants de pommes de terre à Quimper et à Grignon, au cours desquelles divers matériels ont pu être observés en cours de fonctionnement.

Démonstration de motoviticulture organisée à Epernay par l'Association viticole champenoise, au cours de laquelle les tracteurs suivants ont été examinés en cours de travail :

— tracteur enjambeur Ballu à roues ;
— tracteur cavalier Vidal à chenilles.

Dans les vignes à forte déclivité, les matériels suivants ont fonctionné :

— treuil monté sur motoculteur Energic ;
— treuil monté sur tracteur Girot ;
— treuil Gloppe ;
— treuil Plumettaz.

Modernisation d'usines. — Le Service a suivi, à la Cegos, un premier cycle de conférences portant sur l'architecture industrielle, les problèmes d'éclairage des usines, de peintures des locaux, de chauffage, ventilation.

Normalisation. — *Normes.* — Différents projets de normes ont été envoyés à l'AFNOR en vue de l'enquête publique.

Le Service de normalisation vient de reprendre la question de la normalisation dimensionnelle des socs de charrues et a terminé l'étude relative à la typisation du groupe 5.

Laiterie. — La Commission constituée par le Service laiterie pour l'étude des matériaux (aciers inoxydables, aluminium et alliages, matières plastiques) a permis d'établir les contacts indispensables entre les producteurs des matériaux en question et les constructeurs et utilisateurs d'appareils de laiterie, de vinification, de cidrerie, voire même de pulvérisateurs.

En ce qui concerne ces derniers appareils, une autre Commission a entrepris l'étude des mises au point nécessitées dans ce domaine par l'extension des applications, par le développement de la mécanisation et par, surtout, l'apparition de nouveaux produits.

Documentation. — A la suite de la publication de son *Bulletin* n° 1 du 15 avril 1947, la Section de documentation a eu à faire face à des demandes considérables de renseignements de tous ordres et de communication des publications dépouillées par son service. De nombreuses copies dactylographiées, photocopies et traductions ont été pendant cette période adressées aux intéressés. Le *Bulletin de Documentation* portant la date du 15 mai 1947 a été publié à sa date et se trouve déjà en possession des destinataires. Il est à remarquer que ce *Bulletin*, déjà copieux, ne comprend cependant pas, en raison des difficultés actuelles (approvisionnement de papier par exemple) l'intégralité des informations et des renseignements recueillis. La Section de documentation peut, par conséquent, être consultée sur tous problèmes de machines agricoles, même si son Bulletin ne *comporte* rien sur un sujet particulier.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

Examen d'entrée à l'Ecole d'agriculture et à l'Ecole d'artisanat rural (Collège technique) de Neuvic (Corrèze)

Il est rappelé que l'examen d'entrée à l'Ecole d'agriculture et à l'Ecole d'artisanat rural de Neuvic aura lieu le 17 juillet prochain, à 8 h. 30. Afin d'éviter des déplacements longs et coûteux, il a été décidé d'organiser, cette année, trois centres d'examens : l'un à Tulle (Direction des Services agricoles, 2, quai Edmond-Perrier), l'autre à Clermont-Ferrand (Direction des Services agricoles, 4, boulevard Trudaine) et le dernier à Neuvic (Ecole d'agriculture). Les candidats pourront donc passer l'examen le *17 juillet* prochain, à 8 h. 30, soit à Tulle, soit à Clermont-Ferrand, soit à Neuvic.

L'Ecole d'agriculture se propose de former des agriculteurs instruits, et l'Ecole d'artisanat rural a pour but l'enseignement des métiers du bois, du fer et de la mécanique rurale. Dans les deux écoles, une large place est faite à l'enseignement pratique et à l'enseignement général.

La durée des études est de trois ans. Les candidats doivent avoir 13 ans au moins au 31 décembre 1947. Le niveau de l'examen d'entrée est celui du Certificat d'études, première partie. Il est admis des internes, des demi-pensionnaires et des externes. Les externes ne versent que 800 francs par an. Les internes et les demi-pensionnaires peuvent recevoir des bourses. Les élèves entrant à l'Ecole d'artisanat, internes ou externes, ayant une bourse, profiteront en plus d'un crédit de premier équipement de 5 à 6.000 francs.

Pour l'inscription à l'examen d'entrée, écrire au Directeur de l'Ecole d'agriculture (ou de l'Ecole d'artisanat rural), à Neuvic (Corrèze) en précisant le centre d'examen choisi.

BIBLIOGRAPHIE

J.-L. Vidal, Directeur de la Fondation Fougerat (Institut de recherches viticoles). — **La viticulture méthodique et pratique.** Un volume in-12, illustré, **260 fr.** (ajouter 10 % pour frais de port). — Du même auteur : **Les maladies de la vigne, 78 fr.** (plus 10 % pour frais de port). — Guy Le Prat, éditeur, 5, rue des Grands-Augustins, Paris (VIme).

S'il est un genre d'exploitation en constante évolution, qui oblige le producteur à suivre avec vigilance les progrès réalisés quotidiennement, c'est bien la viticulture.

C'est pourquoi l'ouvrage que vient de publier J.-L. Vidal, directeur de l'Institut de recherches viticoles, vient en son temps. L'auteur étudie, d'une façon pratique, la « géographie viticole », c'est-à-dire dans quelles conditions et quels terrains, tel ou tel genre de plant a la meilleure chance de réussir, puis les hybrides, les méthodes de multiplication de la vigne, la création d'un vignoble, le greffage, les coups, les travaux annuels d'entretien, la défense du vignoble contre les maladies, enfin les questions budgétaires relatives à la création d'un vignoble, les frais annuels de la culture et les capitaux dont il oblige l'immobilisation.

Illustré de nombreuses gravures hors-texte, préfacé par le professeur Marsais, cet ouvrage, écrit dans un but essentiellement pratique, est indispensable à tout viticulteur désireux d'augmenter dans les meilleures conditions possibles le rendement de son exploitation.

BULLETIN COMMERCIAL

Vin rouge libre, 9 à 10°, 48 à 52 francs le litre.

Affaires jumelées : pas de cote en raison des divers pourcentages de vins libres sur chaque affaire.

Clôture de l'Emprunt S. N. C. F.

L'émission d'obligations à 4 % 1947 de la S. N. C. F. a été close le vendredi 6 juin.

Certains guichets avaient été fermés depuis plusieurs jours faute de titres disponibles.

Le rapide succès de cette émission montre que les titres des Chemins de fer français ont conservé la pleine faveur de l'épargne.

MONTPELLIER — IMPRIMERIE CHARLES DÉHAN

TABLE ANALYTIQUE ET DES MATIÈRES

A

Abeilles. — Les parasites des abeilles : l'Acariose, p. 62. — Un nouvel arrêté défend les abeilles, p. 393.

Abonnés. — Appel à nos abonnés, p. 19.

Accroissement des feuilles. — Mesure des accroissement des feuilles et des rameaux de vigne, p. 305, 344, 367.

Agraire (La question), p. 197.

Agronomes. — Vu par les agronomes Américains, p. 354.

Agriculture. — Les travaux agricoles et viticoles en janvier (annonces), en février, p. 122. — Les Journées de l'agriculture Nord-Africaine. Reconstitution du vignoble. Problème du lait, p. 440.

Ammonitre. — La production de l'ammonitre à l'O. N. I. A. est reprise, p. 96.

Appellations. — La protection des appellations d'origine, p. 188.

Apoplexie. — Une apoplexie de la vigne en Australie, p. 326.

Arachides. — Possibilité de culture de l'arachide dans le Midi de la France, p. 355.

Arboriculture. — Cours saisonniers théoriques et pratiques d'arboriculture fruitière (Sisteron), p. 71. — Arboriculture fruitière. Tendances nouvelles, p. 86.

B

Baisse de 5 %. — La baisse de 5 % et le viticulteur, p. 25.

Baux ruraux. — Nouvelles aggravations dans le Statut des baux ruraux, p. 361.

Bénéfices agricoles. — Les impôts sur les bénéfices agricoles, p. 248. — Voir *Lois et décrets.*

Bergeries. — Liste officielle des bergeries inscrites au Flock-Book berrichon du Cher à la date du 1er avril 1947, p. 247.

Bibliographie. — L'amour des bêtes, par le Dr Paul Dedieu, p. 24. — L'abricotier, par Norbert Got, p. 24. — Les vergers de grand rendement, par E. Jouis, E. Le Graverend et Robert Régnier, p. 98. — Clairs foyers méditerranéens, p. 98. — L'automobile, par Guy Biette, p. 122. — Salaires agricoles. Salaires proportionnels, par J. Dubois, p. 139. — Atlas de la France viticole, par Louis Larmat, p. 157. — Dictionnaire d'œnologie et de viticulture, p. 168. — Les porte-greffes, par H. Agnel et P. Galet, p. 196. — L'Agenda Vermorel, p. 196. — Comment reconstituer le vignoble en Tunisie, par A. Coupin, p. 238. — Le vin, par L. Genevois, p. 300. — Le bon jardinier, p. 329. — Ce qu'il faut savoir du monde microscopique, par L.-J. Laporte, p. 330. — La vie à la campagne, p. 381. — Le Uve da Tavola, par Giovanni Dalmasso, p. 381. — Bacchus, par André Ransan, p. 442. — Vignobles et vergers du Midi, par A. Louis et C. Berardo, Lagaude et Trévillon, p. 471. — Vignobles, vins fins et eaux-de-vie de France ; Vignoble Girondin, par Germain Lafforgue, p. 472. — La viticulture méthodique et pratique, par J. Vidal, p. 495.

Blé. — La question du blé, p. 72. — A propos du prix du blé : une erreur grave à réparer, p. 116. — Une prime est accordée pour le réensemencement en blé des emblavures gelées, p. 195. — Pour sauver les blés atteints par l'hiver, p. 214. — Salaires et prix du blé, p. 478. — Voir *Plantations nouvelles.*

Bois et plants de vigne. — Prix des bois et plants de vigne dans les régions bordelaise et charentaise, p. 47.

Bon sens. — Un retour vers le bon sens, p. 411.

Bouturage. — Voir *Viticulture.*

Brebis. — La brebis de Lacaune, p. 461.

C

Calcaire. — Pourquoi la vigne s'accommode du calcaire plus facilement que les arbres fruitiers, p. 325.

Cancer. — Le cancer est, en général, l'expression locale d'une infection bacillaire, p. 323.

Caoutchouc. — Les plantes herbacées à caoutchouc, p. 355.

Cépages. — Les cépages femelles, p. 54.

Céréales. — Culture des céréales, p. 358. — Semences de céréales, p. 471.

Cerisier. — La rouille du cerisier, p. 41.

Comités. — Le Comité « Marcelin Albert » à M. Rastel, p. 143.

Congrès. — Congrès des ingénieurs agronomes, p. 19.

Cours d'œnologie. — Cours d'œnologie et politique de qualité, p. 442.
Crédit agricole. — Au Crédit agricole, p. 246.

D

Débourrement. — Danger de retarder le débourrement, p. 119.
Dégâts. — Voir *Sauterelle verte.*
Désherbage. — Désherbage, sélectif des céréales, p. 68. — Voir *Herbicide.*

E

Ecoles. — Ecole nationale d'Agriculture d'Alger, p. 120. — Ecole ambulante d'arboriculture fruitière à Manosque, p. 121. — Ecole supérieure d'oléiculture et d'oléotechnie, p. 218. — Centre d'apprentissage viticole de Champagne, p. 250. — Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, p. 378. — L'examen d'entrée à l'Ecole d'agriculture et d'artisanat rural de Neuvic, p. 379, 494. — Ecole d'agriculture Charlemagne, p. 414. — Cours d'œnologie et politique de qualité, p. 442. — Voir *Tribunaux.*
Election. — Election de M. le Baron de Boixo à l'Académie d'Agriculture, p. 365. — Election de M. J. Bordas à l'Académie d'Agriculture, p. 276.
Emblavures. — Agriculteurs, déclarez vos emblavures, p. 358.
Engrais. — Voir *Insecticide.* — La production française d'engrais, p. 243. — Aux consommateurs d'engrais phosphatés, p. 380.
Enracinement. — Voir *Viticulture.*
Ephippigères. — Lutte contre les éphippigères, p. 352.
Etat. — Voir *Propriété.*
Exportation. — Les difficultés de l'exportation des fruits français, p. 449.
Exposition. — Exposition-dégustation de Toulon, p. 470.

F

Fédération. — A la Fédération des Associations viticoles, p. 328.
Fermage. — Fermage, colonage partiaire et propriété, p. 301.
Feuilles. — Voir *Accroissement.*
Fève. — Une grave maladie de la fève, p. 290.
Foires-expositions. — XVIII^me^ Foire-exposition de Brignoles, p. 194, 247. — La foire de Ribeauvillé, p. 377. — Foire-exposition de Pézenas, p. 343.
Froid. — Voir *Viticulture.*
Fruits. — Un choix parmi les meilleurs fruits : Alexandrine Douillard, p. 220 ; Bergamotte Esperen, p. 277 ; Beurré Clairgeau, p. 278 ; Beurré de Naghin, p. 331 ; Beurré Durondeau, p. 332 ; Beurré Hardy, p. 360. — Le marché fruitier français, p. 386. — Voir *Exportation* — Comment éviter la chute des fruits, p. 468. — Les difficultés de l'exportation des fruits français, p. 449, 484.
Fruits et légumes. — La vente des fruits et légumes, p. 13, 34, 267, 291, 318.

G

Gaz naturel. — Les gaz naturels de la Haute-Garonne, p. 359.
Gelées. — Les gelées d'hiver de janvier 1947, p. 258.
Genêt. — Le genêt plante textile, p. 411.

H

Herbicides. — Une phytohormone synthétique prend rang dans les herbicides, p. 67.
Hybrides. — Voir *Viticulture.*

I

Impéritie. — Dans le royaume d'Impéritie. Les leçons du passé, p. 415, 473.
Impôts. — Voir *Bénéfices agricoles.*
Informations. — Vins à appellation contrôlée, p. 120. — Protestation des Syndicats d'exploitants agricoles de l'Hérault, p. 143. — Gabriel Fouilland. Syndicat départemental des vignerons des Bouches-du-Rhône, p. 167. — Election de M. Jean Bordas à l'Académie d'Agriculture de France, p. 276. — Conférence internationale de Pédologie méditerranéenne, p. 300, 328.
Insectes souterrains. — Lutte contre les insectes souterrains, p. 429.
Insecticides. — Les produits organiques de synthèse et leur utilisation comme insecticide en agriculture, p. 163, 184.

L

Lait. — Problème du lait. Voir *Agriculture* et p. 440.
Légion d'honneur. — M. Thierry, p. 414.
Légumes. — Voir *Fruits et légumes.* — Conservation des légumes : H^2S contre SO^2, p. 243.

Lignites. — Dans les lignites du Minervois, p. 243.

Lois et décrets. — Loi du 22 décembre 1946 prorogeant la période transitoire de l'ordonnance du 3 mai 1945 concernant les prix des baux à ferme, p. 21. — Loi sur les dommages de guerre (suite), p. 21, 44, 68, 93. — L. Fajeau. Fiscalité, p. 41. — Loi du 23 décembre portant ouverture de crédits provisoires aux dépenses du budget ordinaire pour le premier trimestre de l'exercice 1947, p. 42. — Utilisation des sels de thallium, p. 92. — Prix des cocons frais de vers à soie (récolte 1947), p. 93. — Tableau de l'écoulement des vins (nov. 1946), p. 78. — Règlement de la taille des appellations contrôlées « Bordeaux » et « Bordeaux supérieur », p. 189 ; « 1res Côtes de Bordeaux », p. 189 ; « Côtes de Bordeaux. St-Macaire », p. 190 ; « Côtes de Blaye », p. 190 ; « Blaye » ou « Blayais » et « 1res Côtes de Blaye », p. 191 ; « Côtes Canon-Fronsac » et « Côtes de Fronsac », p. 216 ; « Entre-Deux-Mers », p. 216 ; « Sauternes », « Barsac » et «Cérons », p. 216 ; « St-Emilion », « Lussac St-Emilion », « Parsac St-Emilion », « Puisseguin St-Emilion », « Montagne St-Emilion » et « St-Georges St-Emilion », p. 244 ; « Graves », p. 244 ; « Graves de Vayres », p. 245 ; « Bourg », « Côtes de Bourg » ou « Bourgeais », « Médoc », « Haut-Médoc », « Pauillac », « St-Estèphe », « St-Julien » et « Moulis », p. 276 ; « Loupiac », « Pomérols », « Lalande de Pomérols », « Neac » et « Sables St-Emilion », p. 296. — Replantation anticipée de vignes, p. 245. — Destruction des parasites et animaux nuisibles, p. 246. — Tableau concernant les bénéfices agricoles (Aude), p. 272 ; (Gard), p. 294 ; (Hérault), p. 356 ; (Pyrénées-Orientales), p. 439. — A propos de l'application de la baisse de 5 %, p. 297. — Ravitaillement en vin. Vin de secteur libre, p. 298. — L'acidité volatile des vins, p. 299. — Vins à appellation d'origine contrôlée. Contingent réservé à l'exportation, p. 413. — Transport des vins, p. 413. — Commercialisation et taxation des vins rationnés de la récolte 1946 et antérieures en stock le 1er septembre 1947, p. 469.

Luzerne. — Les farines de luzerne, leur fabrication, leur utilisation aux Etats-Unis, p. 339.

M

Magnésie. — Voir *Roches.*

Maïs. — Peuplement et rendement du maïs dans le Bas-Languedoc, p. 174.

Méchage. — Pour améliorer le méchage, p. 412.

Misère. — Voir *Viticulture.*

Motoculture. — Quelles seront les nouveautés du Salon de la machine agricole ? p. 130. — Démonstrations et culture mécanique de la vigne à Béziers, p. 217. — Le Salon de la machine agricole, p. 287. — Centre technique du machinisme agricole, p. 357, 493.

Moutons. — La race ovine berrichonne du Cher, p. 134, 177.

N

Nécrologie. — Charles Déhan, p. 102. — Joseph Capus et Walter Crotch, p. 366. — Frédéric Saliba, p. 408. — Albert Laurent, p. 419.

O

Office. — XXVIme session de l'Office international du vin, p. 470.

Oiseaux. — Les migrations des oiseaux, p. 405.

Oléagineux. — Agriculteurs, cultivez des oléagineux, p. 47.

Œnologie. — L'avenir de la désulfitation, p. 110. — Vinification des mutés, p. 284. — Politique de qualité et vinification raisonnée, p. 436. — Formation accélérée des vinificateurs, p. 437.

P

Paludisme. — A propos de la lutte contre le paludisme, p. 225.

Pédologie. — Conférence internationale de Pédologie méditerranéenne (1er-20 mai 1947), p. 328.

Perquisition, p. 187.

Phytohormone. — Voir *Herbicides.*

Plantations nouvelles. — Voir *Statut viticole. — Encore les plantations nouvelles,* p. 478.

Plants. — Voir *Viticulture.*

Poirier. — La culture du poirier à Cabannes (B.-du-Rh.) et dans les Etats américains du Pacifique, p. 395, 423.

Pommes de terre. — Pour conserver les pommes de terre de consommation, p. 112.

Porte-greffes. — Etat actuel de la production française en bois de porte-greffes, p. 126.

Potasse. — Dans les potasses d'Alsace, p. 97. — Dans les potasses landaises, p. 117, 359. — La potasse de sarments, p. 119. — Quelques mots sur la potasse, p. 215.
Poudrage. — Sur le poudrage électrique des végétaux, p. 17.
Prix. — Comparaison des prix des produits agricoles et des prix des machines agricoles, p. 194. — Prix de l'Association de propagande des engrais phosphatés, p. 249.
Propriété. — La Propriété et l'Etat, p. 475.
Prunier. — A propos des traitements du prunier d'Ente, p. 240.
Pulvérisation. — Nouveaux procédés de pulvérisation, p. 455.

Q

Qualité. — Voir *Cours d'œnologie.*

R

Raisins secs. — Les vignobles à raisins secs de la vallée de Murray (Australie), p. 159.
Reconstitution. — Voir *Viticulture.* — Voir *Agriculture* et p. 440.
Reconstruction. — La reconstruction des porte-greffes du vignoble Alsacien, p. 202.
Régime. — Voir *Russie.*
Riz. — Possibilités de culture de riz en France, p. 79, 233.
Roches. — Nos roches magnésiennes, p. 468.
Rouille. — Voir *Cerisier.*
Russie. — Le régime des terres en Russie, p. 3, 49, 99, 145.

S

Salaires. — Salaires et prix du vin, p. 475. Salaires et prix du blé, p. 475.
Sauterelle verte. — A propos de dégâts occasionnels de la Sauterelle verte, p. 483.
Scandale. — Le scandale des surplus, p. 191.
Schistes bitumeux. — Mise en œuvre des schistes bitumeux du Gévaudan, p. 144. — Schistes bitumeux en agriculture, p. 355.
Sélection. — Voir *Viticulture.*
Sels. — Utilisation des sels de thallium, p. 92.
Services agricoles. — Direction des Services agricoles de l'Aude, p. 379.
Soufre. — Voir *Viticulture.* — Une solution à la question du soufre en France, p. 327. — A propos de récentes recherches sur les soufres, p. 419.
Statut viticole. — Le projet de modification au Statut viticole. Les plantations nouvelles, p. 370.
Superphosphates. — Discussion sur les superphosphates, p. 409.
Syndicats. — Protestation des Syndicats d'exploitants agricoles de l'Hérault, p. 143. — Syndicat départemental des vignerons des Bouches-du-Rhône, p. 167.

T

Taille. — La taille de la vigne dans le Languedoc, p. 7, 29.
Terres incultes. — Pour la remise en valeur des terres incultes, p. 251.
Thallium. — Voir *Sels.*
Tourisme. — Tourisme et richesse nationale, p. 242.
Tracteurs. — De l'emploi des tracteurs, p. 383.
Travailleurs. — Travailleurs P. D. slaves et danubiens, p. 214.
Tribunaux. — Tribunaux cantonaux et Ecoles d'agriculture, p. 446.

V

Ver cordonnier. — Le ver cordonnier est l'ennemi n° 1 du prunier, p. 85.
Vers à soie. — Prix des cocons frais de vers à soie (récolte 1947), p. 83.
Vigne. — Voir *Taille.* — Plantations de vignes. Liberté ou limitation, p. 447.
Vignoble. — Voir *Raisins secs.* — Le vignoble Girondin : son passé, son avenir, p. 248. — Le vignoble de Saône-et-Loire et son avenir, p. 320.
Vins. — Catégories de vins dans l'Yonne, p. 60. — *Ecoulement mensuel des vins.* Novembre 1946, p. 78 ; décembre 1946, p. 158 ; janvier 1947, p. 239 ; février, p. 295 ; mars, p. 376 ; avril, p. 482 ; mai, p. . — Les vins doux naturels sans appellation. Etat actuel de la question, p. 115. — Vins à appellation contrôlée, p. 120. — Relevé, par département, de la récolte des vins en 1946, p. 140. — Un vin rose n'est pas un vin rosé, p. 353. — Le prix normal du vin, p. 438. — Voir *Office.* — Salaires et prix du vin, p. 478.
Viticulture. — Les misères de la reconstitution, p. 25. — Situation du marché des plants au 15 janvier 1947, p. 73. — Essais de lutte contre les vers de la grappe, p. 103. — Voir *Débourrement.* — Des vignes détruites par le froid, p. 123. — Amélioration de la faculté d'enracinement de certaines variétés de vignes américaines réfractaires au bouturage, p. 150. — La question des soufres, p. 169. — La viticulture en Grèce, p. 205, 228, 264. — Le problème des hybrides, p. 221, 270, 333. — Fonctionnement de la Section de sélection et de contrôle des bois et plants de vignes en 1946, p. 311, 348, 399, 431. — Voir *Tracteurs.* — Au vignoble, p. 443. — Le 6905 S., p. 444. — Porte-greffes, p. 445.

TABLE DES AUTEURS

A

Abibon (L.) et Coulomb (G.). — La brebis de Lacaune, p. 461.

B

Ballu (Tony), Truffaut (G.) et Hampe (Pierre). — Sur le poudrage électrique des végétaux, p. 17.

Barat (J.). — Le vignoble de Saône-et-Loire et son avenir, p. 320.

Barry (J.-P.). — Voir Bernaux (P.) et Barry (J.-P.). — Une grave maladie de la fève, p. 290.

Bernaux (P.) et Barry (J.-P.). — La rouille du cerisier, p. 41.

Bernès (J.). — La migration des oiseaux, p. 405.

Bernon (G.). — Amélioration de la faculté d'enracinement de certaines variétés de vignes américaines réfractaires au bouturage, p .150. — Les gelées d'hiver de janvier 1947, p. 258.

Bock (E.). — La reconstruction des porte-greffes du vignoble alsacien, p. 202.

Boixo (Baron de). — Mesure des accroissements des feuilles et des rameaux de vignes, p. 305, 344, 367.

Branas (J.). — Les misères de la reconstitution, p. 25. — Situation du marché des plants au 15 janvier, p. 73. — Des vignes détruites par le froid, p. 123. — La question des soufres, p. 169. — Le problème des hybrides, p. 221, 270, 333. — Fonctionnement de la Section de sélection et de contrôle des bois et plants de vignes en 1946, p. 311, 348, 399, 431. — De l'emploi des tracteurs, p. 383. — A propos de récentes recherches sur les soufres, p. 419. — Au vignoble, p. 443. — Le 6905 S., p. 444. — Porte-greffes, p. 445.

C

V. C. — Une phytohormone synthétique prend rang dans les herbicides, p. 67. — Désherbage sélectif des céréales, p. 68. — La production de l'ammonitre à l'O. N. I. A. est reprise, p. 96. — Dans les potasses d'Alsace, p. 97. — Dans les potasses landaises, p. 117. — Mise en œuvre des schistes bitumeux du Gévaudan, p. 144. — Quelques mots sur la potasse, p. 215. — Dans les lignites du Minervois, p. 243. — La production française d'engrais, p. 243. — Une solution à la question du soufre en France, p. 327. — Possibilité de culture de l'arachide dans le Midi de la France, p. 355. — Les plantes herbacées à caoutchouc, p. 355. — Schistes bitumineux et agriculture, p. 356. — Dans les potasses landaises, p. 359. — Les gaz naturels de la Haute-Garonne, p. 359. — Discussion sur les superphosphates, p. 409. — Le genêt, plante textile, p. 411. — Nos roches magnésiennes, p. 468.

C. B. — Un retour vers le bon sens, p. 411.

C. H. — Conférence internationale de Pédologie méditerranéenne (1er-20 mai 1947), p. 328.

Chancrin (E.). — Pour sauver les blés atteints par l'hiver, p. 214.

Coulomb (G.). — Voir Abibon (L.) et Coulomb (G.).

D

E. D. — Appel à nos abonnés. — Congrès des ingénieurs agronomes, p. 19. — La question du blé, p. 72. — Tourisme et richesse nationale, p. 242. — Au Crédit agricole, p. 247. — Ce qu'il faut savoir du monde microscopique, p. 330. — Le Uve de Tavela (Le raisin de table), p. 381. — Nécrologie : Albert Laurent, p. 419. — Salaires et prix du vin, p. 475. — Les salaires et le prix du blé, p. 475.

P. D. — Election de M. le baron de Boixo à l'Académie d'Agriculture, p. 365. — Nécrologie : Frédéric Saliba, p. 408.

Degrully (P.). — Le régime des terres en Russie (VI), p. 3, 49, 99, 145. — La question agraire, p. 197. — Pour la remise en valeur des terres incultes, p. 251. — Fermage, colonage partiaire et propriété, p. 301. — Nouvelles aggravations dans le Statut des baux ruraux, p. 361. — Dans le royaume d'Impérie. Les leçons du passé, p. 415, 473.

Devèze (Dr). — Les vins doux naturels sans appellation. Etat actuel de la question, p. 115. — Encore les plantations nouvelles, p. 478.

Direction (La). — Nécrologie : Charles Déhan, p. 102. — Légion d'honneur : M. Thierry, p. 414.

Douarche (Léon). — La protection des appellations d'origine, p. 188. — Nécrologie : Joseph Capus et Walter Crotch, p. 366.

E

Escaffre (Alfred). — Plantations de vignes. Liberté ou limitation, p. 447.

F

Fauh (F.-A.). — La vente des fruits et légumes, p. 13, 34, 267, 291, 318.
Faure (J.). — Les difficultés de l'exportation des fruits français, p. 449, 484.
Favard (P.). — Lutte contre les insectes souterrains, p. 429. — A propos des dégâts occasionnels de la Sauterelle verte, p. 483.

G

Gouvernet (R.). — Possibilités de culture de riz en France, p. 79, 233. — La foire de Ribeauvillé, p. 377.
Grillot (Max). — La propriété et l'Etat, p. 475.

H

Hampe (Pierre). — Voir Bally (Tony).
Harant (Hervé). — A propos de la lutte contre le paludisme, p. 225.
Hugues (P.). — Les farines de luzerne, leur fabrication, leur utilisation aux Etats-Unis, p. 339.

K

Kuhnholtz-Lordat (G.). — Substances dites « hormones herbicides », p. 153.

L

L. L. — A propos des traitements du prunier d'Ente, p. 240.
Lacombe (Roger). — Quelles sont les nouveautés du Salon de la machine agricole, p. 287. — Nouveaux procédés de pulvérisation, p. 455.
Larue (Pierre). — Catégories de vins dans l'Yonne, p. 60. — La potasse de sarments, p. 119. — Danger de retarder le débourrement, p. 119. — Les vignobles à raisins secs de la vallée de Murray (Australie), p. 159. — Perquisition, p. 187. — Travailleurs P. D. slaves et danubiens, p. 214. — Conservation des légumes, H^2S contre SO^2, p. 243. — Une apoplexie de la vigne en Australie, p. 326. — Un vin rose n'est pas un vin rosé, p. 353. — Vu par les agronomes américains, p. 354. — Pour améliorer le méchage, p. 412. — Tribunaux cantonaux et Ecoles d'agriculture, p. 446.
Leghis (L.-M.). — Pourquoi la vigne s'accommode du calcaire plus facilement que les arbres fruitiers, p. 325.
Levadoux (L.). — Les cépages femelles, p. 54.
Libes (René). — La culture du pommier à Cabannes (B.-du-Rh.) et dans les Etats américains du Pacifique, p. 395, 423.

M

Martin (Félix). — Politique de qualité et vinification raisonnée, p. 436. — Le prix normal du vin, p. 438.
Mauron (Paul). — La race ovine berrichonne du Cher, p. 134, 177.
Milhau (Jules). — Le marché fruitier français, p. 386.

N

N. — A propos du prix du blé, une erreur grave à réparer, p. 116. — Comment éviter la chute des fruits, p. 468. — Centre technique du machinisme agricole, p. 493.
Nègre (E.), Marichal (M.) et Affre (J.-P.). — L'avenir de la désulfitation, p. 110. — Vinification des mutés, p. 284.
Nespoulous (J.). — Etat actuel de la production française en bois de porte-greffes, p. 126.

P

Pierot (Maurice) et E. D. — Le cancer est, en général, l'expression locale d'une infection bacillaire, p. 323.

R

Rautou (S.). — Peuplement et rendement du maïs dans le Bas-Languedoc, p. 171.
Rosella (Et.). — Le ver cordonnier est l'ennemi n° 1 du prunier, p. 85. — Pour con-

server les pommes de terre de consommation, p. 112. — Un nouvel arrêté défend les abeilles, p. 393.

Roussel (R.) et Pithioud (M.). — Essais de lutte contre les vers de la grappe, p. 103. — Lutte contre les éphippigères, p. 352.

Roussel (R.). — Voir Roussel et Pithioud. — Les produits organiques de synthèse et leur utilisation comme insecticide en agriculture, p. 163, 184.

Roy (N.). — La viticulture en Grèce, p. 205, 228, 264.

S

Salles (Raymond). — La taille de la vigne dans le Languedoc, p. 7, 29.

Sigala (A.). — Le projet de modification au Statut viticole. Les plantations nouvelles, p. 370.

Suire (Jean). — Les parasites des abeilles : l'Acariose, p. 62.

T

Truffaut (G.). — Voir Bally (Tony).

V

Vercier (J.). — Arboriculture fruitière. Tendances nouvelles, p. 86. — Un choix parmi les meilleurs de nos fruits : Alexandrine Douillard, p. 220 ; Bergamotte Espéren, p. 277 ; Beurré Clairgeau, p. 278 ; Beurré de Naghin, p. 331 ; Beurré Durondeau, p. 332 ; Beurré Hardy, p. 360.

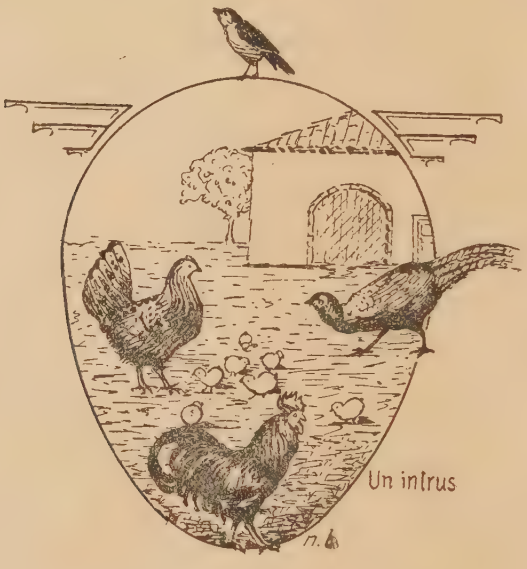

Pépinières LARGILLIER-SEIBEL

Route de Marseille — MONTÉLIMAR (Drôme)

Choix d'Hybrides Producteurs Directs rigoureusement limité aux quelques variétés dont la culture est sûre

En particulier **SEIBEL 7053** « l'Hybride de sécurité »

« **CONVIENT POUR LES REMPLACEMENTS** » et les meilleurs Couderc, Seyve-Villard, etc

---

VITICULTEURS **AGRICULTEURS**

Choisissez bien votre poudre contre le MILDIOU

exigez la "POUDRE CHEFDEBIEN"

— AUTHENTIQUE SULFOSTÉATITE CUPRIQUE —

La seule fabriquée par dissolution bouillante du sulfate de cuivre

Dosage garanti : 2,5 pour cent de cuivre pur
correspondant à 10 pour cent de sulfate de cuivre

Contre l'EUDÉMIS, la COCHYLIS, la PYRALE
les ALTISES, NOCTUELLES, CHENILLES, NEGRIL etc...

utilisez la "POUDRE UPCRYOL V"

Dosage { 7,5 pour cent de fluor
1,7 pour cent d'aluminium
3,9 pour cent de sodium } *du fluorure double d'aluminium et de sodium*

SOCIÉTÉ DES POUDRES CUPRIQUES

Rue des Usines, PERPIGNAN, (Pyr.-Or.) - Tél 24-91, 24-93

LES GRANDES PÉPINIÈRES DU SUD-EST

CARPENTRAS (Vaucluse)

Les plus beaux plants de vigne à la source de production

PLANTS GREFFÉS-SOUDÉS — PLANTS RACINÉS
BOUTURES — PRODUCTEURS DIRECTS

Siège social : Boulevard de la Liberté, **MARSEILLE** (adresser toute la correspondance à **CARPENTRAS**)
Maisons autonomes : **ALGER**, 1, rue de Mulhouse. — **TUNIS**, 16, rue d'Angleterre

LE SOUFRE DE NARBONNE

EST UN SOUFRE DE MINERAI ENRICHI PROVENANT DU SOUS-SOL DE NARBONNE

LE SOUFRE DE NARBONNE

Dosage garanti : 30 p. 100 de soufre libre
Finesse : 95 p. 100 passant au tamis 200

— contient 30 o/o de soufre d'ORIGINE FRANÇAISE
— est EFFICACE contre l'OIDIUM
— n'est pas jaune. Sa COULEUR FONCÉE active l'action des rayons du soleil.
— est très fin. ADHÉRENT. Naturellement mouillable.
— est ÉCONOMIQUE. Pour une protection égale de la vigne, il revient moins cher que les soufres jaunes.
— évite à la France le gaspillage de ses DEVISES.
— EST UNE RICHESSE NATIONALE.

LA SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
18, avenue du Maréchal Foch, NARBONNE

EST LA SEULE A PRODUIRE

LE SOUFRE DE NARBONNE

PRODUITS AGRICOLES
PECHINEY

DEPUIS 60 ANS
PECHINEY
PROTÈGE
LE VIGNOBLE FRANÇAIS

SULFATE DE CUIVRE
PRODUITS ŒNOLOGIQUES

AGENT RÉGIONAL :
E. AUSSET
8, Rue Dayron, NIMES - Tél. 22-05

Vous utiliserez avec succès et sans brûlure

Contre le Mildiou
CUPROXIL COLLOÏDAL
à 25 o/o de cuivre métal
400 grs par 100 litres

Contre l'Oïdium
OXYLDIUM COLLOÏDAL
à 50 o o de soufre
700 grs par 100 litres

Contre Cochylis, Eudémis, Pyrale, Altise, etc...
YAKELITE "V"
à 47 o/o de fluor
ARSÉPLOM
à 11 o/o d'arsenic - 30 o/o de plomb
1000 grs par 100 litres

Manufacture des Produits Chimiques SALAUSAT
à ROANNE (Loire)

LE MOUILLANT ADHÉSIF

NOVEMOL

ALCOOLS TERPENIQUES SULFONÉS 100 o/o

CRÉÉ ET MIS AU POINT PAR LES

ANCIENS Ets AULAGNE et Cie

112-114, rue Duguesclin. — **LYON**

est une **RÉUSSITE INCONTESTÉE** de la **CHIMIE AGRICOLE**

EN VENTE PARTOUT **AGENTS PRINCIPAUX :**

VIDALOU, 37, rue Graude-la-Réale, Perpignan (P.-O.).
SEMICHON, 45, rue Victor-Hugo, Carcassonne (Aude).
GAIRAUD, 17, rue du Coq, Béziers (Hérault).
MONTION, 62, rue Landiras, Bordeaux (Gironde).
BARBIER, « Les Tilleuls », rue de Crouin, Cognac (Charente).
THÉVENIN, place Caramy, Brignoles (Var).
SALADIN, Maison du Plateau, Faubourg du Moustier, Montauban.
CLAMOUR, rue E.-Fassin, Arles (Bouches-du-Rhône).
DESRUE, Cercié-en-Beaujolais (Rhône).
BOUCHARD, 4, rue du Tribunal, Beaune (Côte-d'Or).
PICOT, 42, avenue de Bordeaux, Chamalières (P.-de-D.).
PERCHERON, 3, rue des Jacobins, Reims (Marne).
BENREY, 8, rue César-Frank, Paris, XV^me^.
M^me^ FRESNEAU, Saint-Genouph (I.-et-Loire).
VERDON-RICHARD, 15, rue Bernier, Angers (M.-et.Loire).
CADENNE, 39, rue Denfert-Rochereau, Agen (Lot-et-Garonne).

PULVERISEUR VIGNERON A DISQUES

Merveilleux instrument à traction mécanique pour les façons d'entretien des vignes
Destruction radicale de toute végétation adventive — Emiettement parfait de la terre
Dispositif breveté permettant le CHAUSSAGE ou le DÉCHAUSSAGE

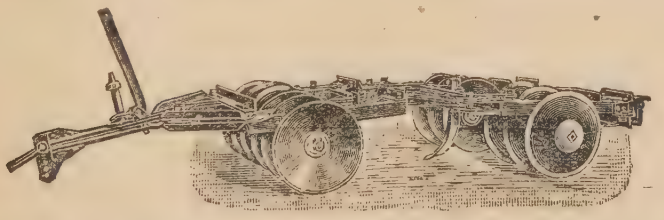

SOCIÉTÉ DES CHARRUES FONDEUR

43, Avenue de Lombez. — **TOULOUSE** — Tél. : 488-03

Tous instruments aratoires à traction animale et mécanique :
Extirpateurs, Scarificateurs, Butteuses, Sarcleuses, Semoirs, Herses, Rouleaux

Ets PERA FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 1.100.000 francs

FLORENSAC (Hérault)

Matériel Vinicole moderne

INSTALLATIONS DE CAVES
COOPÉRATIVES et PARTICULIÈRES

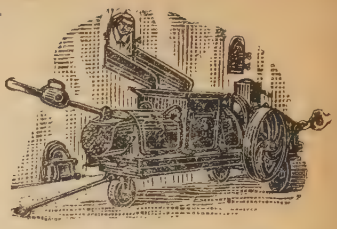

(Déposée France et Etranger)

PRESSOIRS "MINIBOURBES"

Fluatation des Cuves en Ciment pour les Vendanges et les Vins

ALCOOLS — HUILES — CIDRES — BIÈRES

L'affranchissement des cuves en ciment par la fluatation peut être fait par le premier venu et représente une dépense de fluate insignifiante par mètre carré. — La fluatation donne aux revêtements en ciment la résistance qui leur manque. — Les cuves ne sont pas attaquées ; le vin ne se sature plus, n'est plus trouble, bleuâtre, plat, amer. En outre, l'action spéciale des fluates, qui prévient les fermentations parasitaires dans les pores des parois, assure la conservation des vins pendant et après la fermentation.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

T. TEISSET-KESSLER - CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme)

CUPRA

"LA GAULOISE"

Société Générale de l'Industrie Cuprique

ADMINISTRATION
32, rue Thomassin, **LYON**
Tél. Fra. 64-64

USINE
LE PONTET (Vaucluse)
Tél. 40

SULFATE DE CUIVRE
POUDRES CUPRIQUES
INSECTICIDES

ARD. DIESEL 24 cv. large 0m80

MOTOCHENILLE 10/20 large 0m66

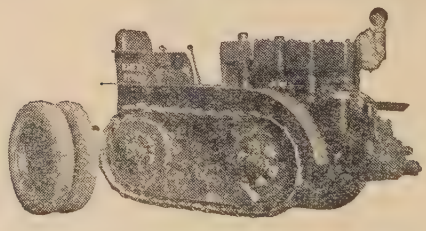

incomparables pour la viticulture, font leurs preuves depuis **20** ans

Type **NORMAL** (chenilles seules)
Type **MIXTE** (chenilles et pneus)

Bien que **FRANÇAIS 100 o/o** *et construits par des Travailleurs Français ils sont aussi bons que les meilleurs Étrangers et, quoique beaucoup plus chers, mieux indiqués pour la viticulture.*

Usine à RETHEL. – Bureaux Sud : **BAUCHET**, 1, r. Jeanne-d'Arc, LYON

Le CARBONATE DE SOUDE SOLVAY
reparaît enfin !

En vue de la préparation de vos bouillies renseignez-vous auprès de votre fournisseur ou de votre syndicat.

MM. SOLVAY & Cie, 69. Av. F. D. Roosevelt, PARIS -- Tél. Ely. 66-32

Bureaux à :

BORDEAUX : 61, Rue Notre-Dame.
LYON : 99, Rue Pierre-Corneille.
MARSEILLE : S. A. « TRANSPORTS et SOUDES », 40, Quai de Rive-Neuve.
TOULOUSE : 20, Place du Capitole.
ALGER : 31, Boulevard Bugeaud.

— En vente dans les principaux centres de consommation —

Pour vos cultures, vos animaux, et en définitive la santé de vos enfants

Le Phosphore, c'est la Vie

Vos terres privées depuis 1940 de cet **élément essentiel**
vont le recevoir à nouveau sous forme

d'ENGRAIS PHOSPHATÉS

(Superphosphates, Scories Thomas, Phosphates moulus)

en quantités croissantes

ASSOCIATION DE PROPAGANDE DES ENGRAIS PHOSPHATÉS

Agriculteurs, Viticulteurs...

vos champs et vignes ont besoin de chaux. Demandez notice pour analyse des terres. Prix et échantillons gratuits. **L'Usine à Chaux de Carennac (Lot)**, vous offre toute une gamme de Chaux extra blanche à plus de 95 o/o de carbonate de chaux.

CITERNE A VIN NEUVE, 80 hectos 2 compartiments, disponible. M A.S.E., 13 bis, rue du Bocage, LYON. Tél. P. 71-82.

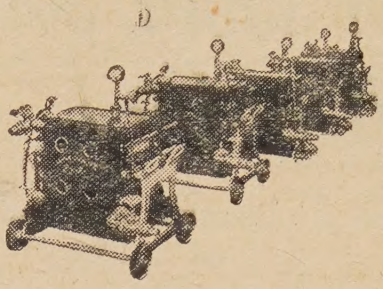

FILTRES A AMIANTE

POUDRES & PLAQUES FILTRANTES

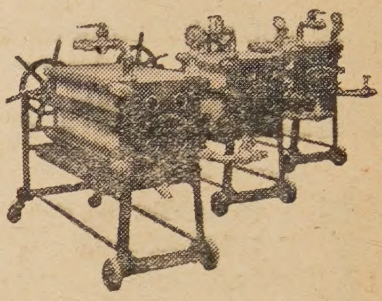

SOCIÉTÉ Nlle des ÉTABLISSEMENTS

SIMONETON

LE RAINCY

(SEINE-&-OISE)

Représentants et Agents dans le sud de la France

SAUVEGARDE DE VOS RÉCOLTES

PRODUITS SPIC

ARSÉNIATE DE PLOMB PUR SALVATOR 98/99

TRAITEMENTS D'HIVER de la Vigne et des Arbres fruitiers par le PYRALUMNOL et le SPICANTHROL

MOUILLANT ET ADHÉSIF ADHÉSOL

Tous Produits Insecticides Anticryptogamiques et Œnologiques

SOCIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES, INDUSTRIELS & VITICOLES

SIÈGE SOCIAL : 47, BOULe St MICHEL, PARIS (5e)

USINE & SERVICES COMMERCIAUX : BEAUCAIRE (GARD)

AGENT DÉPOSITAIRE : Louis BALLARD, 1, rue Collot, MONTPELLIER, Tél. 60-60

Pépinières Daniel Servel

SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT (Gard)

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

:-: BOUTURES — PLANTS RACINÉS ET GREFFÉS :-:

UN MINERAI FRANÇAIS

FINESSE
ADHÉRENCE
MOUILLABILITÉ

de SOUFRE NARBONNE

DOSAGE GARANTI 80 pour cent de SOUFRE à l'état libre
Finesse 95 pour cent au tamis n° 200

SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
18, Avenue du Maréchal Foch — NARBONNE (Aude)

LE DDT AU SERVICE DE L'AGRICULTURE

Gesarol

DDT Veigy DDT

PROTECTION TOTALE
contre
VERS de la GRAPPE
PYRALES
ALTISES

SANS POISON SANS ODEUR

LICENCE EXCLUSIVE FLY-TOX 22, rue de MARIGNAN PARIS (8e)

LE FLY-TOX DISTRIBUTEURS St-GOBAIN

ETABLISSEMENTS LINARÈS FRÈRES

MAISON CENTENAIRE FONDÉE EN 1845

BERGERAC Dordogne)

TOUT LE MATÉRIEL VINICOLE
PRESSOIRS HYDRAULIQUES, PRESSES CONTINUES, etc.

-o- RENSEIGNEMENTS ET DEVIS SUR DEMANDE -o-

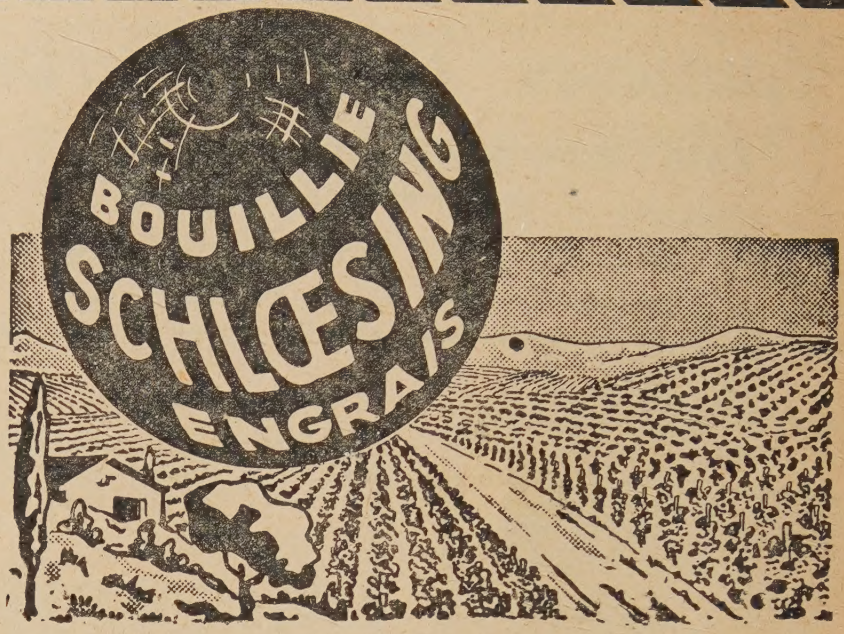

Les

USINES

SCHLŒSING

175, Rue Paradis --- MARSEILLE

Maison Centenaire

vous offrent à nouveau :

leurs

BOUILLIES

cuprique
cupro-arsenicale
doryphorique

urs

SOUFRES NOIRS

et leur

SOUFRE GLORIA (Disques et bougies pour méchage)

Conseil d'Administration : MM. E. Vermorel, F. Blayac, Baron de Boixo, W. Bonnard. *Directeur de la publication :* E. Degrully.